

LA CLEF
DU CABINET,
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

A V R I L 1729.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres piéces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux , tant corps complets que mois separez , & differens Journaux Litteraires , Historiques & Politiques , comme Républiques des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante , Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres , 6. vol. & il continue d'en paroître un chaque quart d'an.

237

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Avril 1729.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature &
autres remarques curieuses.*

I. **A**ngleterre. Mr. Jean Philips ayant dressé avec beaucoup de soin & d'exactitude la Table Généalogique de tous les Rois & Princes de Galles, depuis *Cadwalader* dernier Roi de *Bretagne*, jusqu'à *Chevelyn*, dernier Prince de Galles du Sang *Breton*, duquel descend le present Prince de Galles, la presenta il y a quelques jours à L. M. Br. & à S. A. R. qui la reçurent avec beaucoup de bonté.

Mr. *Wilston* a fait de nouvelles observations au Soleil, à la Lune & aux Etoiles, & communiqua le 7. Février cet Essay à la Societé Royale, pour avoir son aprobation.

Un Marchand de cette Ville de *Londres* a reçu d'*Alexandrie* une Momie : C'est le Corps d'une des anciennes Reines d'*Egypte*, embaumé dans son cercueil, & tel qu'il fut enterré il y a 3000. ans : ce que les Membres de la Societé Royale ont reconnu par les hyeroglyphes & les caractères qui sont peints sur ce cercueil. Ce monument va, dit-on, être exposé à la vûe du Public.

Q 2 Un

Un Ecrivain Anglois , prévenu de l'état florissant de la *Grande-Bretagne* , & vraisemblablement content du Gouvernement présent , a mis au jour un Ecrit intitulé , *Observations sur le Commerce & les richesses de ce Royaume* : en voici un extrait succinct, dans lequel l'Auteur qui est un *Vight* déclaré , prétend prouver que la *Grande Bretagne* n'a jamais été plus opulente, ni son commerce plus étendu qu'à présent , contre ceux qui publient que le Royaume est dans un état languissant , que les richesses diminuent , & que son Commerce déperit de jour en jour.

„ Lorsque l'argent , dit-il , est à bas intérêt , &
 „ que la valeur des Terres augmente tous les jours ,
 „ c'est une marque certaine de la prospérité d'un
 „ peuple. L'argent, comme les denrées, baisse ou
 „ hausse de prix , suivant son abondance ou sa ra-
 „ reté : L'argent ne vaut à présent que 4. ou 3. pour
 „ cent , suivant les sûretés ; il s'ensuit de-là qu'il
 „ est plus abondant qu'il n'a jamais été. Les Terres
 „ qui se vendoient il y a quelques années sur le
 „ pied de 20. & 21. se vendent à présent 25. 26.
 „ & 27. : autre preuve infaillible que le nombre des
 „ personnes riches en argent , est plus grand que
 „ jamais. Si l'on ajoute à cela , continue l'Auteur ,
 „ les sommes immenses qui ont été employées à
 „ l'achat des Vaiselles d'or & d'argent & des bijoux ,
 „ l'amélioration des Terres , la maniere splendide
 „ avec laquelle les Fermiers vivent , &c. il faudra
 „ convenir que la Grande Bretagne est dans un état
 „ florissant , & que ses Habitans prospèrent.

Il répond ensuite à deux objections faites contre ces marques visibles de la prospérité de la *Grande-Bretagne* , savoir : „ Que le papier de crédit n'est qu'une
 „ apparence de richesse , & que le cours du change
 sur

sur la Hollande est désavantageux aux Anglois : “
Il dit qu'un papier de credit soit public, soit par- “
ticulier ne sçauroit subsister long-tems , s'il n'y “
avoit des fonds réels pour en répondre ; témoins “
les projets du *Mississipi* & du *Sud*. La durée & “
l'état florissant du papier de crédit de la Grande- “
Bretagne , sont des marques que le fond sur le- “
quel il est affecté , est réel : Les revenus publics “
constituent ce fond ; l'accroissement du fond d'a- “
mortissement prouve la grandeur de ces revenus, “
& fait voir que les dettes nationales & le papier “
de crédit sont constitués sur un fond sûr & solide. “
A l'égard du change sur la Hollande , qui est au dé- “
savantage de la Nation , l'Auteur dit , Que des “
causes particulieres , qui en general n'ont aucun “
rapport à la balance du Commerce de la Grande- “
Bretagne , & ne décident point de sa richesse ni “
de sa décadence , peuvent produire la baisse du “
change : Que les payemens des Subsides à des “
Princes voisins , des Troupes dans les Pays étran- “
gers , & des interêts de grosses sommes que “
d'autres Nations ont dans les fonds d'Angleterre , “
& que l'on fait monter à environ huit millions “
de livres sterlins , ont toujours contribué au dé- “
favantage du change ; & qu'on peut y ajouter à “
présent , que depuis la réduction des interêts sur “
le pied de 4. pour cent , plusieurs étrangers ju- “
gent à propos de vendre leurs fonds , l'interêt “
qu'ils en tirent n'étant pas assez considerable pour “
s'exposer au risque de le confier à des Commissaires. “

L'Auteur , après avoir ainsi fait voir que la “
Grande-Bretagne est dans un état florissant , ajoute : “
Que le Commerce , bien loin de diminuer , est “
considerablement augmenté depuis plusieurs an- “
nées , ce qu'il prouve par le débit des Manufa- “
ctures & autres Dentrées du crû du Pays , qu'on “

» a transporté hors du Royaume : Il donne une
 » spécification de ce qui en a été transporté chaque
 » année , & dit que depuis l'année 1716. jusqu'à
 » 1721. inclus , faisant six années , il est sorti du
 » Royaume pour 18. millions 326. mille 255. li-
 » vres sterlins de Manufactures de laine , & que
 » depuis l'année 1722. jusqu'à 1727. inclus , fai-
 » sant aussi six années , il en est sorti pour 18.
 » millions 802. mille 110. livres sterlins , par con-
 » sequent environ 500. mille livres sterlings de plus
 » pendant les six dernières années que pendant les
 » six premières ; Que les trois dernières années du
 » second période ont excédé les trois premières de
 » 54. mille 476. livres sterlings ; Que la valeur des
 » Marchandises étrangères transportées hors du Ro-
 » yaume pendant lesdites trois années , y compris
 » le produit des Plantations , a pareillement excédé
 » de 534261. livres sterlings la valeur de celles des
 » trois premières années ; Que la quantité de Char-
 » bon , de Plomb , d'Etain , & autres Mines qu'on
 » a envoyé dehors pendant le même tems , est aussi
 » considérablement plus grande ; Que par le Re-
 » gistre des droits sur les Vaisseaux qui entrent ou
 » qui sortent des Ports du Royaume , on peut voir
 » que depuis 1722. jusqu'à 1727. il en est sorti &
 » entré un plus grand nombre que pendant les six
 » années précédentes ; & enfin que dans l'année
 » 1726. on a frappé plus d'argent en Angleterre ,
 » qu'en aucune des années précédentes , excepté les
 » années 1714. 1715. 1716. & 1720. &c.

Un *Torris* chagrin & de mauvaise humeur , n'a
 pas laissé cet écrit sans réplique , & voici comme il
 prétend le réfuter.

Il convient , » Que les richesses de la Grande-
 » Bretagne sont très-considérables ; Qu'il y a quan-
 » tité de bijoux , de vaisselle d'or & d'argent , que
 les

les Terres sont améliorées & augmentées de prix ; que les Fermiers vivent plus splendidement que par le passé , &c. mais il prétend que cela ne prouve rien contre la décadence actuelle du Commerce , parce que ces richesses , dit-il , ont été accumulées par une longue suite d'années , & que la décadence du Commerce ne sauroit être si subite , qu'il n'en reste encore des marques très-sensibles. On doit , continue l'Auteur , attribuer la diminution de l'intérêt de l'argent , & l'augmentation du prix des Terres , à d'autres causes qu'aux richesses de la Grande-Bretagne , puisque long-tems avant cette diminution & cette augmentation , il y avoit pour le moins autant de richesses dans le Royaume , qu'il y en a presentement. Le fameux projet de la Compagnie du Sud , ajoute-t'il , a donné lieu à l'une & à l'autre : La réduction de l'intérêt d'un capital de plus de 33. millions de livres sterlings , est la véritable cause du bas intérêt qu'on donne à present ; & les sommes immenses que le même projet a mis entre les mains de quelques personnes qui se sont enrichies subitement , sont aussi cause de l'augmentation subite des Terres.

Quant au papier de crédit , l'Auteur convient qu'il ne sauroit subsister long tems , s'il n'est soutenu par un fond réel , il ajoute , Que les revenus de la Grande-Bretagne sont des sûretés suffisantes qui repondent de sa valeur , mais de dire qu'un papier qui doit son origine à des dettes créées par nécessité , soit une marque des richesses de la Grande-Bretagne , l'Auteur prétend que c'est une absurdité ; & quant au désavantage du change sur la Hollande , il dit , qu'on a pû le comprendre dans les tems qu'on faisoit des remises considérables pour les subsides des Princes , & l'entretien de prés de deux

„ deux cens mille hommes dans les Pays étrangers,
 „ & qu'en payoit un intérêt de 5. & 6. pour cent
 „ pour les capitaux que d'autres Nations ont dans
 „ les fonds de la Grande-Bretagne ; mais qu'à pre-
 „ sent, qu'il n'y a point de proportion par raport
 „ aux subsides & entretien des Troupes étrangères,
 „ & que l'intérêt est plus bas, il prétend qu'on ne
 „ peut attribuer le désavantage du change, qu'à la
 „ diminution du Commerce, puisqu'il n'est pas en
 „ état de suppléer au retour. *A l'égard du transport
 des Manufactures & denrées du crû du Pays, l'Au-
 teur après avoir allegué plusieurs raisons, pour prou-
 ver qu'il est impossible de juger au juste par les Regi-
 stres de la Doizane, de la quantité & valeur des
 Marchandises qu'on transporte hors du Royaume, fait
 remarquer par le calcul même de l'Auteur des obser-
 vations,* „ Que le Commerce diminué depuis l'an-
 „ née 1725., puisque le transport de cette année ex-
 „ cede celui de l'année 1726. de près de 500000.
 „ livres sterlings, & plus de 600000. livres sterl.,
 „ celui de l'année 1727., & qu'il y a lieu de croire,
 „ que le transport de l'année 1728., dont il n'est
 „ pas fait mention dans les observations, sera encore
 „ moindre.

*Quant au transport des Mines d'Angleterre, l'Au-
 teur dit,* „ Que comme les étrangers n'en peuvent
 „ tirer d'ailleurs, ce debit ira toujours son train du
 „ plus ou du moins, & ne prouve par consequent
 „ en rien l'état florissant du Commerce en general ;
 „ que les droits du Tonnage qu'on leve sur les Vais-
 „ seaux qui entrent & qui sortent, ne sont aussi au-
 „ cune preuve de cet état florissant, puisque les
 „ Vaisseaux qui apportent des Marchandises servans
 „ au luxe, ne peuvent que préjudicier aux Manu-
 „ factures & denrées du crû du Pays ; outre qu'il
 „ y en a plusieurs qui sortent vuides, pour aller
 cher-

cher ces marchandises , & que d'autres sont em-
ployés au transport des provisions pour les Trou-
pes & Flottes au dehors.

Enfin l'Auteur conclut , que c'est au public à
juger si le Commerce prospere ou tombe en dé-
cadence ; que tout ce qu'il en peut dire , c'est que
le prix des Manufactures de laine est considera-
blement diminué , que les Manufacturiers conge-
dient quantité d'Ouvriers , & qu'il paroît par les
papiers publics , que les Banqueroutes sont plus
frequentes que jamais , &c.

II. *Hollande.* On imprime à la Haye chez P. Goffe
& J. Neaulme , en plusieurs volumes in quarto ,
L'Abregé des Actes , contenant l'Histoire d'Angleterre ,
recueillie par Mr. Rymer , en 20. voll. in folio ; avec
les notes de Mr. Tyndale sur l'Histoire d'Angleterre
de Mr. Rapin Thoyras , traduite de l'Anglois : ce
Livre s'imprime aussi en Hollandois.

J. Van Duren & Z. Châtelain Libraires à la Haye
& à Amsterdam ont imprimé & debitent , *Les Me-*
moires de la Regence de S. A. R. Monseigneur le Duc
d'Orleans : cet Ouvrage contient l'Histoire com-
plette de la minorité du Roi de France Louis XV. ,
& est orné des portraits des principales personnes de
la Cour de France & de plusieurs autres figures en
Taille douce , en 3. voll. in 12.

Le 8. Février Mr. Antoine Schulting Docteur
en Droit , ayant été élu Recteur Magnifique de la
celebre Université de Leide , Mr. Jean Wessélius
Docteur & Professeur en Theologie , dont le terme
étoit expiré , se démit du Rectorat par un discours
trés éloquent qu'il prononça devant le Senat Aca-
demique , & une nombreuse Assemblée de Gens de
Lettres. Mr. Jean à Marck Docteur en Philosophie
& en Theologie , Professeur ordinaire de la Faculté
& en Histoire Ecclesiastique , fut choisi le même
jour

jour Secrétaire , en la place de Mr. Jean Burman , Bibliotecaire , Docteur en Droit , Professeur en Histoire , Langue grecque , éloquence & Poësie , &c.

III. *Allemagne.* On a fait venir à *Vienne* un fameux Statuaire d'*Italie* , pour travailler à la Statue de feu l'Empereur Joseph , & qui sera placée au milieu du grand Marché de cette Ville. On destine pour cet ouvrage une somme de 80. mille florins , monnoye d'*Allemagne*.

Mr. Dierling qui est revenu de *Constantinople* , où il a fait pendant plusieurs années les fonctions de Resident de S. M. Imp. rapporte qu'il a visité souvent la Bibliothèque du Grand Seigneur , où il a trouvé de rares & curieux Manuscrits ; que le Grand Visir est fort versé en diverses Sciences , & a beaucoup d'égard & d'estime pour les Gens de Lettres ; qu'il a dans sa Bibliothèque les ouvrages de *Jules Cesar* , de *Quint-Curse* & de *Justin* en langue *Arabe* , & qu'il a composé lui même une Histoire des Empereurs *Turcs*. Les Abbés de Fourmont & de Sevin qui ont accompagné le Marquis de Villeneuve , Ambassadeur du Roi Très Chrétien à la *Porte* , mandent aussi qu'ils ont découvert dans la même Bibliothèque de Sa Hauteffe , quantité de pieces & de Manuscrits dont ils dressent un Catalogue exact , & qu'on y conserve encore presque en entier l'ancienne Bibliothèque des Empereurs d'*Orient* ; qu'on avoit imprimé tout récemment en Langue *Turque* , dans la nouvelle Imprimerie établie par le Grand Visir , plusieurs livres traduits de l'*Arabe* , du *Persan* , du *Grec* & du *Latin* , & qu'ils se vendoient & débitoient actuellement sur le pied qu'ils avoient été taxés par ce premier Ministre. Ainsi le commencement de ce siecle sera l'époque remarquable de l'introduction des Arts & des Sciences , non seulement en *Russie* où elles commencent à fleurir depuis quelques

ques années ; mais aussi dans les vastes Etats du Grand Seigneur, d'où, à ce qu'il semble, on projette de bannir la barbarie & l'ignorance.

Le magnifique Bain de marbre que le Landgrave de *Hesse-Cassel* faisoit construire à *Cassel*, vient d'être achevé & perfectionné sous la direction du fameux Sculpteur & Architecte P. E. Monnot originaire de *Rome* : c'est un des plus superbes Edifices pour ce qu'il contient, qui se voye, dit-on, en *Europe*, des mieux entendu & du meilleur goût, & il faudroit un volume entier pour en décrire toutes les beautés : nous en donnerons seulement ici une legere idée. Le dedans a environ 48. pieds de diametre : dans les Courroirs qui sont autour du Bain, il y a dix grands bas-reliefs sur lesquels sont posées huit statués groupées de marbre ; & dans le corps du milieu qui renferme le bas, huit gros pilastres sur lesquels sont apuyés seize autres pilastres avec leurs chapitaux d'ordre Corinthien, soutiennent la coupe qui couvre le Bassin, & la voute des Courroirs qui est faite en ouvrage de spartiment. Entre lesdits pilastres il y a quatre grandes Arcades pour descendre dans le Bassin, avec quatre ouvertures, à chacune desquelles on voit une statuë de marbre groupé : dans le compartiment de la voute huit bas-reliefs de marbre representent les quatre Elemens & les quatre saisons, & toute l'Architecture de cet Edifice est ornée d'un mélange de plusieurs sortes de marbre de couleur jaune, verd antique, de jaspe rouge, de noir de Flandres, & de couleur de perle, de pierre tirée des mines où se trouve le porphire, le marbre blanc, & bardillé bleu d'*Italie*. Le pavé est du plus fin marbre en compartimens de dessins. Le Sr. Monnot, a fait à *Cassel* les 18. bas reliefs, mais les statués groupées ont été travaillées à *Rome*.

IV. *Moscou*. On a publié en cette Ville les œu-
vres

vres posthumes de Mr. Etienne Javorski, Archevêque de *Rezan* & de *Murom*, qui contiennent la Foi de l'Eglise Grecque ; ce Prélat n'avoit pas osé les mettre au jour sous le Regne de l'Empereur Pierre I. de glorieuse memoire, parce que les Lutheriens & les Calvinistes y sont mal traités.

V. *Rome*. Le Cardinal Ottoboni fit le 6. Fevrier la ceremonie de donner dans l'Eglise de *Ste. Marzine*, la Croix de l'Ordre de l'Eperon d'or à Mr. Conca celebre Peintre, qui a été choisi Prince de l'Academie des Peintres, Sculpteurs & Architectes, à la place du feu Chevalier Rusconi.

VI. *Geneve*. On travaille ici, sous les conditions d'une très-modique souscription, chez Marc-Michel Boufquet & Compagnie, Imprimeurs & Libraires, à une nouvelle Edition du *Dictionnaire Historique, Critique, Geographique & Litteral de la Bible*, par le R. P. Dom Augustin Calmet, Religieux Benedictin, & Abbé de Sennones, en 4. vo. in 4. La profonde étude de l'Auteur, & le merite de cet excellent ouvrage, sont déjà suffisamment connus des gens de lettres, & des sçavans de toutes les Communions : ce n'est pas de quoi il est ici question : il ne s'agit que d'informer le public des avantages qu'il tirera de cette seconde Edition, & c'est sur quoi ces Libraires fondent leurs plus solides esperances. Elle se fera sur la copie de *Paris* de mot à mot, sans aucune alteration, & avec toute l'exactitude possible ; belle impression & bon papier. Au lieu de 4. vol. in fol., elle sera rédigée en 4. vol. in 4., dans lesquels seront compris les deux volumes du supplément, qui n'ayant paru que l'année dernière, se vendent séparément à *Paris* ; mais dont les additions se trouveront placées ici, & rangées dans leur ordre, ce qui sera d'une très-grande commodité, & le fera recevoir plus favorablement. Il est vrai que les figu-

res feront retranchées dans cette nouvelle édition ; ces ornemens superflus ne fervans qu'à rendre l'ouvrage plus cher, fans le rendre plus intéressant ; la plupart étant fabuleuses, &, de l'aveu même de l'Auteur, les Dessinateurs n'ayans pas toujours suivi ses idées ; outre qu'on est informé que les Libraires de *Paris* n'ont chargé leur Dictionnaire de ces embelliffemens, que par des motifs d'intérêt. En recompense la modicité du prix des nouveaux exemplaires dédommagera amplement les curieux, & ne pourra manquer d'exciter leur empressement ; puisque les 4. vol. qui se vendent à *Paris* au-delà de 200. liv. monnoye de *France*, se donneront à *Geneve* par souscription pour 22. liv. 10. s. ou sept écus blancs & demi en espece, monnoye courante de *Geneve* ; 15. gulden ou florins du *Rhin* monnoye d'*Allemagne* ; 18. florins 15. sols monnoye d'*Hollande* & des *Pays-Bas* &c. qui sont aux environs de 40. livres monnoye de *France*, ce qui est une difference assez considerable pour meriter quelque attention.

Tout l'ouvrage contiendra environ 500. feüilles en 4. vol. in 4., & sera entierement exécuté au mois de Mars 1730. & peut-être plutôt. Cette forme in 4. fera plus commode, & plaira infiniment à ceux qui ont le grand Commentaire de l'Auteur aussi in quarto.

Le prix pour les Soucrivans sera de 22. livres 10. sols, ou 7. écus blancs & demi en Especies, comme nous l'avons dit ci-dessus, payables de la maniere suivante ; en soucrivant 8. livres ; en délivrant les deux premiers Tomes au mois d'Août prochain, 8. autres livres ; & en délivrant les deux derniers Tomes, 6. livres 10. sols monnoye de *Geneve*. Les souscriptions seront reçues jusqu'au 31. Mai 1729. après quoi on n'en recevra aucune. Ceux qui n'auront pas soucrit, payeront de tout l'ouvrage
onze

onze écus blancs, faisant trente-trois livres monnoye courante de *Geneve* sur le pied ci-dessus marqué.

On pourra souscrire dans toutes les principales Villes de l'*Europe*, & à *Luxembourg* chez André Chevalier, Marchand Libraire, chez lequel, quand l'édition sera achevée, on trouvera nombre d'exemplaires à un prix raisonnable.

Le neuvième Tome du grand Bullaire Romain, dont les huit premiers ont été distribués l'année dernière, sera achevé pour le mois de Mai prochain : ce qui rendra ce grand ouvrage complet. Ceux qui souhaiteront s'en pourvoir, pourront aussi s'adresser à André Chevalier à *Luxembourg*, qui fournira les exemplaires, & au prix proportionné aux 8. premiers Tomes.

IV. Le mot de l'Enigme du mois dernier est l'*Allumette*.

E N I G M E.

TE suis de petite figure,
Et de différente façon,
Je plais à Corine & à Manon,
Quoique d'une couleur obscure.

Je suis mince de ma nature,
Mon rang me donne du renom ;
Mais on me fait porter le nom
D'une fort vile créature.

Souvent à la Ville, à la Cour,
Je suis un enfant de l'amour,
J'ai droit de baiser ma Maitressé.

On m'inventa pour l'agrément :
Je sçais exciter la tendresse
Quand on me place proprement.

VII. Suite de la Lettre des Prélats de France au Roi.

On ne peut trouver le principe de Calvin dans la première proposition, qu'autant qu'elle signifieroit qu'avec la grace même la plus efficace, les Commandemens de Dieu sont toujours impossibles à tous les justes, parce que la concupiscence qui est toujours en eux, corrompt les meilleures actions. Or cette première proposition telle qu'elle a été condamnée, & telle qu'elle se trouve mot pour mot dans Jansenius, porte formellement que quelques Commandemens sont impossibles aux hommes justes qui font des efforts, &c. & que la grace leur manque par laquelle ils soient rendus possibles. Suivant Calvin tous les Commandemens sont impossibles à tous les justes avec la grace même la plus efficace. C'est une erreur condamnée par le Concile de Trente. Suivant Jansenius selon les termes de la première proposition, quelques Commandemens sont impossibles aux hommes justes, faute de grace &c. & c'est aussi une erreur très-condamnée: Calvin & Jansenius conviennent donc en ce point qu'ils supposent l'un & l'autre que les Commandemens de Dieu sont impossibles aux justes: mais le premier soutient, comme on l'a dit, qu'ils sont impossibles avec la grace la plus efficace; & le second prétend qu'ils sont impossibles, parce que la grace qui les rend possibles, manque. Par cette comparaison on voit évidemment combien il importoit à l'Eglise de ne pas se contenter d'une condamnation générale, mais d'exiger qu'on condamnât les cinq propositions dans le sens de Jansenius: ce qui se passe aujourd'hui prouve combien cette précaution est nécessaire, puisqu'il ne se trouve encore que trop de personnes qui condamnent sans peine les cinq propositions, quoiqu'elles soutiennent clairement les erreurs du Livre de Jansenius.

C'est le langage même des défenseurs de Jansenius que tiennent les Auteurs de la Consultation, lorsqu'ils disent que les vérités que l'Eglise a établies par la

con.

condamnation des cinq propositions, sont indépendantes du Fait de Janſenius, que ce n'eſt point adopter les erreurs contraires à ces vérités ... que de les enſager comme un crime, dont on n'oſe affirmer que Janſenius ſoit coupable. Il eſt certain que les vérités de la Religion, plus anciennes que les livres qui les combattent, ſont en elles-mêmes indépendantes de ces livres : mais quand l'Egliſe pour la conſervation de ces vérités, condamne avec les erreurs qui leur ſont oppoſées, les ouvrages qui contiennent ces erreurs ; quand elle fixe au ſens de ces ouvrages la condamnation qu'elle prononce ; quand par raport à ces livres ; à ce ſens, & à ces erreurs elle exige une ſoumiſſion expreſſe de ſes enfans, il ne leur eſt pas permis de diviſer ſes decrets, & de partager leur ſoumiſſion ; c'eſt à ſes yeux adopter l'erreur que d'adopter les Ecrits & le ſens des Ecrits qu'elle a reprochés ; c'eſt par cette raiſon que dans la condamnation du Livre de Janſenius & des Propoſitions, qui en ont été extraites, & qui, pour parler comme un des plus celebres Auteurs du ſiècle dernier, font tout le Livre de Janſenius, l'Egliſe ne permet pas à ſes enfans de ſe borner à une condamnation vague des erreurs & des propoſitions qu'elle a proſcrites ; elle veut qu'ils appliquent leur ſoumiſſion à ce qui a fait l'objet précis de ſa censure, ſçavoir, l'erreur des Propoſitions au ſens du Livre de Janſenius : Refuſer cette ſoumiſſion, c'eſt ne pas condamner ce que l'Egliſe condamne ; ce n'eſt pas profeſſer les vérités dont elle exige la croyance. La queſtion de fait par raport au Formulaire ne peut donc être regardée comme indifférente, comme on voudroit le faire croire ; elle intéreſſe le dogme Catholique, puisqu'on ne ſouſtraît à la censure le ſens du Livre de Janſenius, que pour ſoutenir l'erreur qui y eſt renfermée. Ainſi il eſt capital aux Miniſtres de l'Egliſe, pour aſſurer la condamnation de l'erreur, d'exiger la ſou-

soumission à la décision qui regarde le fait.

Pour autoriser la résistance que l'on apporte à la signature pure & simple du Formulaire, les Auteurs de la Consultation tirent avantage de la conduite que tint le Pape Clement IX. en 1668. à l'égard de quatre Evêques de France, qui prétendoient ne souscrire qu'avec des restrictions, & qui par des Mandemens avoient voulu établir la suffisance du silence respectueux sur le Fait de Jansenius. La base, disent les Avocats, de la Paix de Clement IX., a été la distinction du fait & du droit, dans la condamnation des cinq fameuses Propositions, & la condition de cette paix a été d'exiger une soumission de Foi divine & de croyance intérieure à la décision du point de droit, c'est-à-dire, à la condamnation des erreurs renfermées dans les Propositions, mais sur le point de fait, c'est-à-dire, sur l'attribution de ces erreurs à Jansenius & à son Livre, de n'exiger qu'une soumission de respect & de discipline, qui consiste à ne dire, ni écrire, ni enseigner rien de contraire à ce qui a été décidé sur ce sujet.

Tel a été depuis cette Paix de Clement IX. le langage des défenseurs de Jansenius, & les Avocats n'ont fait que copier leurs expressions; mais peut-on, sans blesser la vérité, & sans attaquer l'autorité de l'Eglise, s'appuyer sur cet événement pour éluder la signature pure & simple du Formulaire? L'obligation d'y souscrire purement & simplement étoit la Loi du St. Siège, acceptée par le Clergé de France dès le Pontificat d'Alexandre VII., & autorisée par la Déclaration du Roi de 1665. Déclaration la plus précise qui pût être faite sur cette matière. Le Pape Clement IX. Successeur d'Alexandre VII. en rendant ses bontés paternelles aux quatre Evêques dont on vient de parler, a maintenu cette Loi dans toute sa force; les Actes émanés de Sa Sainteté en cette occasion, le prouvent

évidemment. Tantôt en écrivant au Roi, le Pape lui témoigne sa joye de ce que les quatre Evêques, dont la desobéissance avoit allarmé le St. Siège, s'étoient soumis enfin à la souscription pure & simple du Formulaire. Tantôt il félicite ces Evêques mêmes, de ce que conformément aux Decrets Apostoliques d'Innocent X. & d'Alexandre VII. ils avoient sincèrement souscrit & fait souscrire le Formulaire contenu dans les Lettres du même Pape Alexandre VII. souscription, ajoute-t-il, sur laquelle nous n'aurions jamais admis ni exception ni restriction quelconque. Tantôt écrivant aux Evêques médiateurs; il les congratule de l'entiere & parfaite obéissance, que les quatre Evêques ont renduë au S. Siege en souscrivant le Formulaire sincerement, & de la maniere qu'il est prescrit par les Lettres Apostoliques, ou comme il le dit plus bas, avec une pleine & entiere exécution des Bulles Apostoliques. Les quatre Evêques n'ont pas reclamé contre ces Brefs, & ils ne se sont jamais plaints du sens dans lequel le Pape avoit pris les expressions, qu'ils avoient employées pour marquer leur soumission.

On ne voit en effet dans la Lettre qu'ils écrivirent au même Pape, que des assurances d'une pleine & entiere exécution des Bulles Apostoliques; ils n'y disent rien de cette restriction que les Avocats font valoir comme la condition de la réconciliation, rien qui énonce la distinction du fait & du droit, rien qui exprime cette soumission de respect & de discipline, qui ne consiste que dans le silence, & qui suppose en même-tems le droit de contredire interieurement ce que le Formulaire exprime sur les erreurs du Livre de Jansenius. Ils protestent au contraire, que dans la maniere d'exécuter la Constitution du Pape Alexandre VII. & de souscrire le Formulaire, ils avoient ehangé de conduite, quoique ce n'eût pas été sans
peint

peine & sans difficulté , parce qu'ils n'ignoroient pas combien ce changement de conduite & de discipline donneroit occasion à des personnes mal-intentionnées de parler d'eux d'une maniere défavantageuse. Que pouvoient présenter ces paroles au Pape Clement IX. sinon que ces Prélats avoient reformé par une nouvelle signature ce qui avoit déplû au S. Siege ? Or qu'est-ce que le S. Siege avoit desaprouvé ? C'est que ces mêmes Prélats dans leurs Mandemens pour la souscription du Formulaire d'Alexandre VII. distinguant le droit & le fait , enseignoient la suffisance du silence respectueux quant au Fait.

La maniere dont les quatre Evêques s'expriment dans cette Lettre , mérite d'autant plus d'attention , que dès l'année 1667. ils en avoient écrit une autre au même Pape Clement IX. où ils le felicitoient sur son avènement au Pontificat , & en même tems ils justifioient leurs Mandemens & la suffisance du silence respectueux. Le Pape loin d'être satisfait de cette Lettre & de l'Apologie que ces Prélats y faisoient de leurs démarches , fit expedier de nouveaux Brefs pour commencer leur Procés ; & ce ne fut qu'après que ces Evêques lui eurent écrit la seconde Lettre , dont nous avons parlé , où ils marquoient expressément qu'ils avoient changé de conduite , qu'il se déterminâ à leur rendre sa bienveillance.

On ne peut s'empêcher de remarquer ici l'artifice de la Consultation , dans laquelle en parlant de la Paix de Clement IX. on ne fait mention que de la premiere Lettre écrite par les quatre Evêques , & l'on suppose que cette Lettre a été le fondement de la Paix , & que par elle , selon l'expression des Avocats , l'orage qui s'étoit formé contre les quatre Evêques , avoit été conjuré. Il est aisé de donner à la Paix de Clement IX. les effets qu'on lui donne dans la Consultation , quand on ne craint point de presenter pour motifs de

cette Paix ce qui a été la cause du trouble , & quand on supprime artificieusement les Actes qui ont commencé à rétablir le calme , & qui ont mérité du S. Siege les réponses favorables qui consommèrent la réünion.

C'est des Actes respectifs de ceux qui ont concouru à la Paix ; c'est de leurs Lettres mutuelles, qu'on doit apprendre les conditions de la réconciliation. Si les quatre Prélats énoncèrent autre chose dans des Procès verbaux qu'ils déposèrent en leurs Greffes , & qu'ils y tinrent secrets ; si cette souscription que le Pape , sur la parole de ces Prélats & sur leurs Lettres, crût être sincère & sans restriction , est exprimée dans ces procès verbaux avec des réserves, dont ils ne parlèrent point au Pape , & dont le Pape déclaroit qu'il ne se feroit pas contenté ; ces Actes si opposés à la bonne foi , ces Actes que leurs Auteurs cachèrent eux-mêmes aussi long-tems qu'ils crurent avoir quelque orage à craindre , ne pouvoient être nommés les conditions de Paix. Il n'y a de condition dans une paix , que ce qui se trouve consenti par les actes mutuellement communiqués de ceux qui la contractent. D'ailleurs pour restreindre la signature du Formulaire , & pour changer la Loi prescrite par les Decrets authentiques & solennels d'Innoent X. & d'Alexandre VII. il falloit des monumens aussi authentiques , aussi solennels & revêtus de la même autorité. Des Actes secrets , des titres qu'une des parties se fait à elle-même sans les communiquer à l'autre partie , des restrictions que le Pape exclud expressément dans les monumens mêmes de la réconciliation , peuvent-ils être regardés comme contenant les vraies conditions de la paix , comme abolissant une Loi commune , que toute l'Eglise avoit adoptée , une Loi dont le St. Siege n'a jamais prétendu se départir.

Après la réconciliation des quatre Evêques avec le Pape , comment la Loi du Formulaire a-t'elle été exécutée ?

eutée ? c'est encore une voye sure de connoître l'esprit dans lequel cette réconciliation fut faite. Pour être instruit de la force qu'avoit cette Loi, il n'y a qu'à consulter les Actes émanés alors de l'autorité Royale. On voit par l'Arrêt du Conseil du 23. Octobre 1668. que la Loi du Formulaire subsistoit dans toute sa force. Il fut rendu, comme on le voit par sa datte, peu de tems après que le Bref du Pape au Roi fut arrivé en France. Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne (ce sont les termes de l'Arrêt) que lesdites Bulles & Constitutions (d'Innocent X. & d'Alexandre VII.) continuëront d'être inviolablement observées & executées en toute l'étenduë de son Royaume, Pays & Terres de son obéissance : exhorte & néanmoins enjoint à tous les Archevêques & Evêques de sondit Royaume d'y veiller & tenir soigneusement la main : ordonne que les contraventions & inexécutions faites aufdites Constitutions & à la Déclaration du mois d'Avril 1665. demeureront comme non avenuës, sans qu'elles puissent être jamais renouvelées par qui que ce soit, & sous quelque prétexte que ce puisse être, &c. Les Constitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. devoient donc être inviolablement observées & executées : tous les Archevêques & Evêques étoient chargés d'y veiller & d'y tenir soigneusement la main. Or la Bulle d'Alexandre VII. du 15. Fevrier 1665. defendoit toute restriction & toute interprétation du Formulaire. La Déclaration de 1665. est rapellée dans cet Arrêt, Déclaration qui interdit aussi toute distinction, interprétation ou restriction : Enfin par le même Arrêt, les contraventions & les inexécutions précédemment faites aufdites Constitutions & à ladite Déclaration de 1665. sont declarées comme non avenuës, sans qu'elles puissent être jamais renouvelées par qui que ce soit, & sous quelque prétexte que ce puisse être, c'est exclure

bien positivement pour l'avenir toutes les interprétations qu'on avoit voulu donner au Formulaire ; c'est même anéantir les infractions que les Evêques avoient faites à cette Loi par leurs Mandemens & par leurs Lettres.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ESPAGNE, & en PORTUGAL,
depuis le mois dernier.*

I. **E** Espagne. La Cour partit le 7. Janvier pour Badajox, comme nous le dimes le mois dernier, nonobstant le grand froid, & les neiges qui étoient tombées en abondance sur la route, & alla coucher à *Cazarubios*; le 8. à *Tongrifos*, le 9. à *Talavera*, le 10. à *Oropeza*, le 11. à *Naval-Moral*, le 12. à *Zaragoza*, le 13. à *Villa-Mozza*, & le 14. à *Medelin*, où elle séjourna le 15. Le 16. le Roi & la Reine, le Prince des *Asturies*, la Princesse de *Brezil* & les Infants *Dom Carlos* & *Dom Philippe* arriverent en bonne santé de *Madrid* à *Badajox*, n'ayant été que 9. jours en chemin; L. M. avoient fixé au 17. la cérémonie de l'échange des deux Princesses des *Asturies* & de *Brezil*; mais le Roi de *Portugal* qui ne faisoit que d'arriver à *Elvas*, ayant demandé qu'elle fût différée, parce que les équipages des Seigneurs de la suite n'étoient pas encore prêts, on convint de part & d'autre qu'elle seroit remise au 19. Le 18. le Comte de *Montejo* & le Duc de *Solferino* furent envoyés à *Elvas* pour complimenter de la part de la Cour d'Espagne le Roi, la Reine de *Portugal*, & le Prince de *Brezil*, & L. M. Portugaises envoyèrent de leur côté le Marquis d'*Allegrette* & le Marquis de *Calcais* à *Badajox*

dajox faire leurs complimens à L. M. Catholiques & au Prince des *Asturies*. Les Grands & les Seigneurs de la fuite de la Cour, avoient demandé au Roi la revocation du Decret qui défend de porter de l'or & de l'argent sur les habits, mais S. M. n'ayant pas jugé à propos d'y consentir, les Seigneurs Portugais ont eu l'avantage de briller dans cette occasion par la magnificence extraordinaire de leurs habits & de leurs équipages, qui, à ce que l'on dit, surpassoient en richesse & en bon goût, tout ce que l'on peut imaginer; les galanteries & ajustemens que la Cour Portugaise avoit tiré de la seule Ville de *Paris*, montant à plus de 18. millions de livres.

II. Voici la relation la mieux détaillée qui ait paru de la ceremonie de l'échange des deux Princesses d'*Espagne* & de *Portugal*, qui se fit le 19. Janvier, jour auquel elle avoit été fixée.

Tous les Ambassadeurs & autres Ministres étrangers qui avoient suivi la Cour, arriverent à *Badajox* la nuit du 14. au 15. Le 16. au soir le Roi & la Famille Royale y arriverent aussi au bruit du Canon des Ramparts, qui avoit pareillement été tiré à l'arrivée de chaque Ambassadeur. Toute la Ville fut illuminée ce soir-là; & S. M. étant descenduë au Palais Episcopal, où la Cour a logé pendant son séjour à *Badajox*, déclara que l'échange des deux Princesses des *Asturies* & de *Brezil* se feroit le lendemain 17.; & la Cour en fit informer par écrit à minuit les Ambassadeurs & autres Ministres étrangers, les invitans à assister à cette solemnité. Le lendemain matin le Roi ordonna que les Gardes à cheval & à pied se mettroient en marche à une heure après midi pour se rendre à la Riviere de *Caya*, qui separe l'*Espagne* du *Portugal*; on avoit bâti un Palais de bois sur le Pont de pierre qui traverse cette Riviere: Ce Palais dont la moitié étoit construit

construit sur le Territoire d'*Espagne*, & l'autre sur celui de *Portugal*, contenoit deux Antichambres très-magnifiquement meublées avec les Armoiries des deux Rois vis-à-vis les unes des autres au-dessus des portes, & une grande Salle au milieu. Les meubles d'*Espagne* consistoient en de très belles Tapisséries, plusieurs Chaises dorées & garnies d'une étoffe d'argent en broderie, avec des franges d'argent, & une Table ornée de la même maniere : Les Chaises & la Table du côté du *Portugal* étoient garnies de Damas rouge couvert d'or en divers endroits. Après que les Gardes furent parties pour se rendre au lieu qui leur avoit été marqué, les Ministres étrangers, ceux de la Cour, & plusieurs Grands d'*Espagne* s'y rendirent aussi : Ils y trouverent tout du côté d'*Espagne* prêt à faire cet échange ; mais de celui de *Portugal*, on n'avoit encore fait aucuns préparatifs ; il ne s'y étoit non plus rendu aucunes Troupes Portugaises : Tout cela fit douter si l'échange se feroit bien ce jour-là, comme le Roi d'*Espagne* se l'étoit proposé. Le Comte de Montejo étoit déjà parti dès le matin pour *Elvas*, chargé des joyaux pour la Princesse des *Asturies* ; & l'après midi le Marquis d'Abrantez arriva à *Badajox* avec ceux qui étoient destinés pour la Princesse de *Brezil* : Ce Seigneur qui étoit accompagné du Marquis de Calcais, demanda au nom du Roi de *Portugal* son Maître que l'échange fût remis au 19. ; à quoi le Roi d'*Espagne* consentit après quelques difficultés : Les Gardes reçurent là-dessus ordre de revenir le soir à *Badajox* ; mais les autres Troupes, tant à cheval qu'à pied, resterent à leur campement ; & celles de *Portugal* arriverent aussi le même soir à l'autre côté de la Riviere. Les Ministres étrangers ayant reçu avis de la Cour, que cet échange avoit été différé à la requisition du Roi de *Portugal*, revinrent aussi sur le soir à *Badajox* ;

mais

mais le matin ils furent de nouveau invités à cet échange pour le jour suivant. Le 19. sur les onze heures du matin, les Gardes retournerent au campement; le Roi, la Reine & toute la Famille Royale suivis de tous les Ministres étrangers, des Grands & autres personnes de distinction, partirent de *Badajox* sur les deux heures & demie de l'après-midi, & arriverent un peu après trois heures au Palais destiné à l'échange. Le Roi de *Portugal* qui étoit parti d'*Elvas* avec toute sa Cour à une heure après midi, y arriva environ une heure avant celle d'*Espagne*; mais S. M. Portugaise resta dans son Carosse avec la Reine son Epouse, le Prince de *Brezil* & la Princesse des *Asturies*, jusqu'à ce que le Roi d'*Espagne*, la Reine son Epouse, le Prince des *Asturies*, & la Princesse de *Brezil* fussent arrivés de l'autre côté; L. M. Catholique & Portugaise descendirent alors en même-tems de leurs Carosses, & entrerent dans le Palais avec les Princes & Princeses des *Asturies* & de *Brezil*. Après s'être arrêtés de part & d'autre quelques momens dans les Antichambres, qui étoient sur leurs differends Territoires, les Portes de la Salle où devoit se faire l'échange, furent ouvertes en même-tems; L. M. & leurs Familles Royales y étant entrées, se saluerent, & s'embrasserent, Elles eurent ensuite un entretien d'environ une demi heure, après lequel, Elles se placerent les unes vis-à-vis des autres à une Table, de même que les Princes & Princeses de leurs Maisons; les deux Rois étant chacun au haut bout de sa Famille. Celle d'*Espagne* consistoit en L. M. C., le Prince des *Asturies* la Princesse de *Brezil*, l'Infant Dom Carlos, & l'Infant Dom Philippe; les Ambassadeurs qui resident en cette Cour, se tenoient à la droite du Roi. Les personnes de la Famille Royale de *Portugal*, étoient le Roi, la Reine, le Prince de *Brezil*, la Princesse
des

des *Asturies*, un Prince plus jeune en habit Ecclésiastique, & deux Princes freres de S. M. Portugaise; le Marquis de Capicelatro, Ambassadeur du Roi d'*Espagne* à la Cour de Portugal, se tenoit aussi à la droite de S. M. Portugaise. Lorsque ces augustes Personnes se furent ainsi placées, les Contracés de Mariages furent lûs & signés de part & d'autre, surquoi les Seigneurs & Dames des deux Cours allerent baiser la main des Princesses des *Asturies* & de *Brezil*; les Rois, les Reines & les deux Familles Royales se leverent ensuite de leurs places, s'embrasserent comme auparavant, & eurent une courte conversation ensemble, à la fin de laquelle la Princesse des *Asturies* passa du côté de la Maison Royale d'*Espagne*, & la Princesse de *Brezil* du côté de celle de *Portugal*. L. M. ayant ensuite pris congé les unes des autres, se retirerent de la même maniere qu'Elles étoient entrées dans la Salle, & remonterent en Carosse, prenant avec Elles les jeunes Mariés. La magnificence que la Cour Portugaise a fait paroître en cette occasion, est inexprimable, & a surpassé de beaucoup celle de la Cour d'*Espagne*, à cause de la Pragmatique contre le luxe, à laquelle le Roi n'a pas voulu déroger. Les Troupes qui ont campé des deux côtés de la Riviere de *Caya*, étoient à peu près égales en nombre de part & d'autre, & pouvoient monter ensemble à 10. ou 12. mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie. La Cour d'*Espagne* étant revenuë le soir à *Badajoz*, assista au *Te Deum* qui fut chanté dans l'Eglise de *St. Jean*; lors qu'elle fut retournée au Palais, la Famille Royale soupa en public; après quoi on lut de nouveau le Formulaire de Mariage, & le Cardinal de Borgia donna la benediction nuptiale aux nouveaux Mariés. L. M. Portugaises étant aussi retournées à *Elvas* après l'échange des deux Princesses,

le

le Docteur Thomas Almeyda, Patriarche de *Lisbonne*, y chanta le *Te Deum*, & donna ensuite la benediction nuptiale au Prince & à la Princesse de *Brezil*, mais la consommation de leur mariage fut différée à cause de leur bas âge. Le 23. L. M. C. & Portugaise se rendirent de nouveau avec leurs Familles Royales au Palais de l'échange, où Elles eurent un entretien sur divers Sujets. Le 26. Elles y retournerent pour la troisième fois, & pendant une longue conversation que L. M. & L. A. R. eurent ensemble, il y eut dans les Apartemens un très beau concert de musique. L. M. & L. A. R. prirent ensuite congé les unes des autres avec de grandes marques d'amitié & de tendresse; mais non sans émotion de la part des Princeses, qui parurent fort touchées de cette separation; après quoi les deux Cours retournerent à *Badajoz* & à *Elvas*. Celle d'*Espagne* partit le 27. pour se rendre à *Seville*, les gros Bagages, & une partie de la suite ayant été renvoyées directement à *Madrid*; & celle de *Portugal* partit aussi le même jour d'*Elvas* pour retourner à *Lisbonne*.

III. On comptoit beaucoup sur la médiation du Roi pour l'accordement du différend entre le St. Siege & la Cour de *Portugal*; mais le Pape ayant fait une dernière promotion de Cardinaux, sans y comprendre Mr. Bichi, comme S. S. sembloit s'y être engagée, cette Cour en paroît fort mécontente, quoique Mr. le Nonce Aldobrandini ait essayé de justifier la conduite du St. Pere à cette occasion. S. M. a élevé à la Charge de Capitaine General de ses Armées Dom Lucas Spinola, en considération de ses services. Dom Felicien de Bracamonte, Lieutenant General des Armées, a été nommé Gouverneur & Capitaine General d'*Estramadoure*; & le Pere François Santiago-Calderon, Docteur

Docteur en Theologie de l'Ordre de la *Misericorde*, a été pourvû de l'Evêché d'*Oaxaca* dans les *Indes*. Le Marquis de la Paz Secretaire d'Etat pour les affaires étrangères, est tombé malade sur la route de *Seville*, & a eu quelques accès de fièvre. La nouvelle grossesse de la Reine a été déclarée à la Cour.

IV. Rien n'est plus lent que les délibérations de cette Cour sur les affaires du Congrès de *Soissons* ; cependant il va & vient toujours quelques Couriers chargés de propositions qui paroissent assez acceptables, mais dont l'exécution est toutes les fois retardée par quelque nouvel incident. On a fait à Leurs Majestés de magnifiques receptions dans tous les lieux où Elles ont passé, & les peuples peu accoutumés en ce Pays à voir leurs Souverains, ont donné par tout des marques d'une joye extraordinaire. Pendant la route de *Badajox* à *Castel-Blanco*, où Elles arriverent le 2. Février, Elles ont été obligées de prendre de longs détours, afin d'éviter les endroits où regnoit la petite verole ; on dépêchoit chaque jour des Exprés à la Cour de *Portugal* pour l'informer de l'état de la santé de L. M., & on en recevoit de même journellement de L. M. P. On est charmé ici des graces & de l'esprit de la nouvelle Princesse des *Asturies*, & ses manieres pleines de bonté, captivent les cœurs de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher ; cette jeune Princesse qui est toute aimable, parle, dit-on, parfaitement six sortes de Langues differentes, sçavoir, la Latine, l'Italienne, la Françoisé, l'Espagnolle, l'Allemande & la Portugaise. Le Marquis d'Abrantez, qui étoit Ambassadeur Extraordinaire de *Portugal* en cette Cour, a été rappelé depuis l'échange des deux Princeses, & S. Ex. est remplacée par Dom Pedro Cabrado, Seigneur de Belmonte.

V. Le 3. le Roi & la Famille Royale arrivèrent heureusement de *Badajox* à *Seville* en 7. jours. L'Archevêque, l'Assistant & le Conseil des 40. allèrent recevoir à un mille L. M. qui firent leur entrée publique par la porte de *Triana*, & lorsqu'Elles eurent passé le Pont de la *Quadalquivir*, on fit une triple décharge de tout le Canon qui avoit été placé le long de cette Riviere. Les ruës par où passa la Cour pour se rendre au Palais Royal, étoient ornées de riches Tapisseries, avec beaucoup d'inscriptions, de dévises & d'emblèmes; on y avoit dressé de magnifiques Arcs de triomphe, & pendant la nuit il y eut par tout des feux & des illuminations: On tira aussi le soir un très-beau feu d'artifice sur la grande Tour de l'Eglise Cathedrale de *St. Ferdinand*, qui est la plus haute & la plus belle de toute l'*Espagne*, & que L. M. eurent le plaisir de voir de dessus les Balcons du Palais. Le 4. le Magistrat & le Chapitre allèrent en Corps complimenter le Roi & la Reine, le Prince, la Princesse des *Asturies* & les Infants, sur leur heureuse arrivée; L. M. & L. A. R. allèrent ensuite voir le vieux Palais, où les anciens Rois *Maures* faisoient leur résidence, le Jardin, les Jets-d'eaux & la magnifique Orangerie. Les réjouissances publiques ont duré plusieurs jours, & on prépare un Carrousel, des Mascarades & des courses de Tauraux pour divertir la Cour pendant le séjour qu'elle fera en cette Ville. Les Ministres étrangers qui sont du voyage, y ont loué des Maisons, de même qu'à *Cadix*, à *St. Lucar*, au Port *Sainte Marie* & autres Places que L. M. se proposent de visiter; ce qui fait croire qu'Elles ne comptent pas retourner si-tôt à *Madrid*; & comme il est certain que les Gallions sont partis de *Cartagene* depuis le 18. Novembre dernier pour se rendre à la *Mavane*, & de-là dans les Ports d'*Espagne*, & qu'on

en reçoit des avis de toutes parts , on ne doute nullement que L. M. n'attendent ici leur arrivée , pour se rendre ensuite à *Cadix* , où on fait des préparatifs extraordinaires pour leur reception. Le Marquis de la Paz , Secrétaire d'Etat est rétabli de son indisposition qui n'a pas eu de suites.

VI. Il se rend à *Seville* quantité de Noblesse pour faire la cour à L. M. , & prendre part en même-tems aux divertissemens & aux fêtes qui s'y donnent journallement. Les combats de Taureaux , & le magnifique Carrousel que le Magistrat fait préparer , seront prêts pour le 24. & le 25. ; entre-tems L. M. & la Famille Royale qui paroissent se plaire beaucoup dans cette Province , prennent les plaisirs de la Chasse , de la Pêche & de la promenade ; Elles ont vû avec beaucoup de satisfaction l'Arsenal , la Fonderie & l'Hôtel des Monnoyes , & on leur prépare pour la fin du mois , une grande partie de chasse dans la Forêt d'*Ognana* , à 9. lieues de cette Ville. Le 8. le Prince des *Asturies* garda le lit à cause d'un gros rhume dont il se trouva incommodé , & qui fut accompagné de quelques émotions de fièvre ; deux jours après S. A. R. se trouva mieux , & reparut en public. Le Roi de *France* ayant envoyé à l'Infant Dom Philippe & à quelques Seigneurs des plus considérables de la Cour , le Collier de l'Ordre du St. Esprit , on assure que le Roi fera ici la ceremonie de recevoir les nouveaux Chevaliers , dès qu'il aura les pleinpouvoirs nécessaires de S. M. T. C. Le départ de L. M. n'est pas encore déterminé , & ce sera l'arrivée des Gallions à *Cadix* , qui vraisemblablement le reglera : on les y attend infailliblement pour le mois de Mats , & on se flatte que le Roi qui sera alors sur les lieux , mettra un Indult raisonnable sur les Effets dont ils seront chargés , comme S. M. en est sollicitée depuis si long-tems. Le Marquis de
Vil-

Villadarias a été rétabli dans tous les Emplois dont il avoit été démis, à cause d'un démêlé qu'il avoit eu avec le Comte de las Torres, qui a commandé au dernier siege de *Gibraltar*. Le Duc de Bourbonville est toujours à la suite de la Cour, attendant la dernière résolution du Roi, & de nouvelles instructions pour retourner à *Soissons*, & renouer les négociations de Paix, qui depuis son départ demeurent suspendus. On remarque que le Roi prend beaucoup de plaisir à voyager, & on confirme qu'après que L. M. auront fait quelque séjour à *Cadix*, Elles iront faire un tour dans les Royaumes de *Grenade*, de *Valence*, de *Murcie*, & en *Catalogne*.

VII. Le 13. après midi L. M. allerent à l'Eglise Cathedrale visiter le Corps du Roi *Saint Ferdinand* qui y est en entier, de même que toutes les curiosités & les richesses du Trésor; le 14. Elles allerent prendre le divertissement de la chasse sur la montagne de *Corchueta* située à deux lieues de *Seville*, & à leur retour Elles se rendirent à la Fonderie avec toute leur suite, où Elles eurent le plaisir de voir fondre diverses pièces de Canon. Le 15. & le 16. L. M. chassèrent aux environs de cette Ville. Le 17. toute la Cour alla se promener à *Vandurias* le long de la Riviere, à bord d'une grande Gondole à 22. rames, toute dorée & magnifiquement ornée, que le Magistrat avoit fait construire pour le service de L. M. : le soir Elles revinrent en Ville fort satisfaites de cette promenade. Comme Elles se disposent à aller au premier jour au Bois d'*Ognana*, prendre le divertissement de la grande partie de chasse dont nous avons ci-devant fait mention, on y a envoyé 300. Charpentiers & autres Ouvriers avec un Ingenieur & un Architecte, pour augmenter de quelques Apartemens de bois, le Château du Duc
de

de Medina Sidonia , afin qu'il puisse contenir toute la Famille Royale avec leur suite. On apprend que l'Infant Dom Louïs & l'Infante Dona Marie-Therese qui sont restés à *Madrid* , y jouissent d'une bonne santé.

VIII. *Cadix*. On se prépare ici à faire à L. M. une reception des plus pompeuse , lorsqu'Elles y arriveront de *Seville* ; on construit entr'autres deux Chaloupes magnifiques pour leur procurer le divertissement de se promener le long des Côtes. Le 23. Janvier l'Escadre Hollandoise commandée par le Contr'Amiral Grave , entra dans la Baye de cette Ville , revenant de *Malaga* , & le 8. Février elle remit à la voile pour retourner dans les Ports d'*Hollande*. On n'avoit encore le 12. aucune nouvelle certaine des Gallions : Le 15. il paroissoit à la vûe de la Baye trois Vaisseaux & une Fregate que l'on croyoit détachée pour donner avis de l'aproche desdits Gallions , mais qui ne pouvoit arriver à cause du vent contraire. Le Chef d'Escadre Regio est revenu de la *Corogne* , & en dernier lieu de *Lisbonne* avec les Vaisseaux de Guerre qu'il commande , & il est aussi arrivé des *Carraques* un Vaisseau chargé de *Cacao* & autres Marchandises.

IX. *Portugal*. Le Roi a confié à la Princesse Dona Françoisse Josephé sa sœur , l'administration de la Régence du Royaume pendant son absence ; & le Cardinal de Motha l'assiste de ses conseils. Les Cardinaux d'Acunha & Pereyra , le Patriarche de *Lisbonne* , douze Chanoines de l'Eglise Patriarchale , l'Ambassadeur d'*Espagne* , & les principaux Seigneurs ont été obligés de suivre la Cour à *Elvas* ; ce qui compose , dit-on , une suite de plus de 6000. personnes , y compris les Domestiques & les gens de services. Le Roi a tenu table ouverte pendant tout le voyage pour la Noblesse , qui a fait des dépenses inouïes

inoüies , pour paroître avec éclat à la ceremonie de l'échange des deux Princeſſes de *Brezil* & des *Aſturies* ; jamais il ne s'eſt vû tant d'or , d'argent & de broderie , & rien n'aproche de la ſomptuoſité & de la richeſſe des Equipages. Le Magiſtrat de *Lisbonné* a fait ſçavoir par ordre de la Cour à tous les Conſuls des Nations , & aux Marchands étrangers qui y négocient , de faire élever à leurs dépens des Arcs de triomphe à l'honneur de l'Infante d'*Eſpagne* , à preſent Princeſſe de *Brezil* , & de faire enſorte qu'ils ſoient prêts lorsque cette Princeſſe fera ici ſon entrée publique : Tous ſe diſpoſent à ſe ſurpaſſer à l'envie les uns des autres , & les préparatifs que l'on fait d'ailleurs pour la reception de L. M. à leur retour , ſont d'une magnificence extraordinaire. Le 24. Janvier on reçut avis que la Cour étant arrivée à *Elvas* , & celle d'*Eſpagne* à *Badajox* , la ceremonie de l'échange ſ'y fit le 19. de la maniere qu'il eſt raporté à l'Article d'*Eſpagne* de ce Journal. Le Pere Henri Cavalha , Provincial des Jeſuites , eſt déjà nommé Confeſſeur du Prince de *Brezil*.

La Flotte deſtinée pour *Fernambuc* , & autres Ports du *Brezil* , ſe mit en mer le 18. ſous le convoi de quelques Vaiſſeaux de guerre. On n'a pas encore commencé à décharger la Flotte revenue depuis peu de la Baye de *Tous les Saints* , à cauſe du mauvais tems & des pluyes continuelles qui ſont tombées. On eſt ſans nouvelles du Vaiſſeau de *Maranhao* qui manquoit , & on commence à craindre qu'il ne ſoit malheureuſement peri dans le trajet. La Cour eſt attenduë d'*Elvas* pour le 9. Février , & tout eſt prêt pour ſa reception. On apprend que le 2. elle celebra à *Ebora* la fête de la Purification de la Vierge.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. Rome. L'affaire du Cardinal Barberin devient tout-à-fait sérieuse, depuis que le Pape & l'Empereur se déclarent contre le mariage de Dona Cornélie fille du feu Prince de *Palestrine* la nièce, avec le Prince de Carbo gnano, conclu par Son Eminence, sans l'intervention de ces Puissances qui ont sans doute des raisons de ne pas l'approuver. Chacun dans cette conjoncture prend parti suivant ses intérêts particuliers, & le Cardinal Barberin commence à se trouver chargé de démêler seul cette querelle. S. M. Imp. a fait défendre très-expressément à tous les Cardinaux & Seigneurs Feudataires de la Maison d'*Autriche*, d'entretenir la moindre correspondance avec ces deux Maisons, & le Cardinal Barberin étant allé dernièrement rendre visite au Connétable Colonna, ce Seigneur refusa de le recevoir : Le Prince de Carbo gnano & la Princesse son Epouse n'ont pas été mieux reçus chez le Cardinal Ottoboni, qui s'est excusé de les voir, pour ne pas, dit-on, déplaire à la Duchesse de Fiano, sœur de la Princesse Douairiere de *Palestrine* : Cette dernière Dame est mere de Dona Cornélie, & n'a voulu entrer dans aucune des vues du Cardinal Barberin par rapport à ce mariage, qui s'est aussi fait sans sa participation. C'est à cette occasion qu'elle a quitté le Palais *Barberin* qu'elle occupoit à Rome, pour se retirer chez le Duc de Salviati son frere, où le Cardinal Cinfuegos vint l'assurer il y a quelques jours de la protection de l'Empereur, suivant l'ordre que S. Em. en avoit reçu de S. M. Imp. Ainsi l'amour

des Princes &c. Avril 1729. 269

en unissant deux jeunes cœurs, divise le Sacré College & la Noblesse Romaine, & est sur le point d'exciter un différend qui peut troubler le repos de la Ville de Rome & des principales Familles d'Italie. Le 22. Janvier on ne fut pas peu surpris de voir les Armes du Pape & celles de l'Empereur placées sur la grande porte du Palais qu'occupe Don Mathieu Barberin : Ce Seigneur est fils naturel du feu Prince de Palestrine, pere de la jeune Princesse de Carbognano ; & comme en vertu d'une clause du Testament du feu Pape Urbain VIII. qui rappelle à la succession des Biens de la Maison Barberin, les enfans naturels au défaut des Héritiers mâles légitimes, il prétend entrer en possession des Fiefs de ladite Maison, situés dans le Royaume de Naples, qui ont été sequestrés par l'ordre de l'Empereur, c'est à son sujet, & en conséquence de la protection que lui accorde le Pape, l'Empereur ; & même une partie de la Maison Barberin, que tout ce dénié est ému. S. S. lui a permis de prendre à intérêt dix-mille écus sur le Mont du *St. Esprit*, pour aller à Vienne porter ses griefs, & reprendre de nouveau le procès qu'il a eu ci-devant avec le Cardinal Barberin, touchant la Succession du feu Prince de Palestrine, nonobstant la renonciation qu'il en a faite en faveur de Dona Cornélie fille de ce défunt Prince ; il sera chargé de la copie du Testament du feu Pape Urbain VIII. qui doit être examiné à fond, & ce sera sur cette pièce que cette affaire sera décidée. Le Prince de Carbognano s'y rendra aussi pour soutenir en personne ses intérêts, & le Cardinal Barberin y a déjà, dit-on, fait remettre 40. mille écus, afin que ce Prince puisse y paroître avec éclat, & selon son rang. Nous nous sommes un peu étendus sur cette affaire à cause des suites qu'elle peut avoir ; c'est un Procès qui sera porté à Vienne, & qui selon

les apatences, fera d'une longue & curieuse discussion. Le 25. on administra les Sacremens de l'Eglise au Cardinal Salerno *Jesuite*, qui étoit à l'extrémité. Le Cardinal Coscia est retabli de la goutte qui le retenoit depuis quelques mois dans sa Chambre, & est allé prendre l'air à la Campagne: le Cardinal Bentivoglio a fait present à cette Eminence de la part du Roi d'*Espagne*, de deux Bassins d'argent artiftement cizelés.

II. On ne reçoit que de tristes avis des ravages que les inondations ont causé cette année presque par toute l'*Italie*, & des secouffes de tremblement de terre qui se sont fait sentir en differens endroits. La nuit du 1. au 2. Fevrier le Cardinal Salerno, que l'on croyoit beaucoup mieux, fut trouvé mort dans son lit, & le 3. il fut exposé par ordre du Pape sans aucune pompe dans l'Eglise de *St. Ignace* des Peres *Jesuites*. S. S. accompagnée du sacré College, assista à ses obseques; & ce fut le Cardinal Belluga qui celebra la Messe: le soir son Corps fut porté & inhumé dans l'Eglise de *St. Etienne le Rond*, dont il étoit titulaire. Ce Cardinal, qui avoit été *Jesuite*, est mort *ab intestat*; ce qui engagea les Supérieurs de la Societé de presenter dès qu'il fût enterré une Requête au Pape, pour obtenir la succession à l'exclusion de sa Famille; ce que S. S. leur accorda aussi-tôt, en signant un Ordre, en vertu duquel ils se sont mis en possession des effets du Cardinal défunt; mais deux de ses freres s'étant depuis rendu ici pour protester contre cette disposition, ils ont mis tout en œuvre pour faire revoquer la concession de S. S., qui après bien des sollicitations, leur a enfin permis de faire valoir leurs droits en justice: sur quoi procès a été intenté contre les Peres de ladite Societé. Le 2. fête de la Purification de la Vierge, le Pape accompagné du

Sacré

Sacté College, descendit dans la Chapelle *Sixtine*, où S. S. fit la benediction & la distribution des Cierges en la maniere accoûtumée. Le 4. le St. Pere fit la ceremonie de sacter dans l'Eglise de *Jesus*, Mr. Negroni Tresorier, Archevêque de *Sebaste*, & le Comte Sporck, Abbé Allemand, Archevêque *in partibus*. L'Evêché vacant de *Lucques* a été conféré à Mr. Mari Evêque d'*Aleria*, & Mr. Annibali a été mis en possession de la Charge d'Administrateur General de la Secretairerie des Monts. Les Chanoines de l'Eglise de *St. Jean de Latran* font travailler à une statuë de marbre representant le Pape Regnant, audessous de laquelle on mettra une inscription qui marquera les bienfaits dont ils lui sont redevables.

III. Le 6. le Chevalier de *St. George* arriva de *Bologne* en cette Ville, & fut d'abord complimenté sur son heureux retour de la part du Pape. Le lendemain il se rendit à l'Audience du St. Pere, avec lequel il eut un entretien de près de trois heures, & à l'issuë de laquelle S. S. lui envoya un present de douze grandes Corbeilles remplies de rafraichissemens. Le 8. il alla loger dans le Palais qu'il occupoit ci-devant, où on assure que la Princesse son Epouse doit venir le rejoindre avec les Princes leurs fils, & où ils feront leur résidence comme auparavant. Les lettres que le Cardinal Barberin avoit envoyées à la Cour de *Vienne* par un Exprés pour justifier sa conduite touchant le mariage de *Dona Cornèlie* sa nièce, lui ont été renvoyées sans avoir été ouvertes. Le Cardinal Cinfuegos a obtenu de l'Empereur la permission de se démettre de l'Emploi de Ministre Impérial en cette Cour, & le Cardinal del Giudice avoit été proposé pour remplir ce Poste; mais S. M. Imp. a donné l'exclusion à ce Prélat, parce qu'il est trop attaché aux Maisons de

Barberin & de Carbognano. S. S. a disposé des Benefices vacans par la mort du Cardinal Salerno ; le Cardinal Colcia a été gratifié du plus considerable ; le Cardinal Caraffa , d'un de 1500. écus de revenu ; Mr. Gemouse d'un de 500. écus ; Mr. Fernati d'un de cent écus, & Mr. Bonaventura d'un autre de peu de consequence. La mort de ce Cardinal laisse vaquer un second chapeau dans le Sacré College ; presque tous les Cardinaux en sollicitent un pour Mr. Orfini , neveu de S. S. & Archevêque de *Capouë* : Le Roi d'*Espagne* demande , dit-on , l'autre pour Mr. Bichi ; mais on prévoit que le Pape en disposera comme dans les précédentes promotions , c'est-à-dire , sans égard pour les interêts de sa Famille, ni pour la médiation de la Cour d'*Espagne* , dont dépend cependant l'accommodement du St. Siege avec la Cour de *Portugal*. On assure aussi que les Nonces qui resident dans les Cours étrangères n'y auront aucune part , & que ces places sont reservées pour des Créatures du St. Pere regnant. S. S. n'est pas plus flexible sur la disposition qu'elle a faite de la succession de ce défunt Prélat en faveur des Jesuites ; toutes les representations faites par les Heritiers pour en obtenir la revocation , ont été jusqu'à present infructueuses , & le Marquis de Salerno qui poursuit ici cette affaire , ayant présenté une nouvelle Requête à ce sujet , le Pape la renvoyée sans vouloir la decreter. Cependant quantité de personnes de distinction , des Puillances même , & des Membres du sacré College , s'interessent en leur faveur ; mais l'autorité du Pape & le crédit de la Societé , sont bien difficiles à surmonter.

IV. Il y eut le 7. Consistoire secret, dans lequel le Pape preconisa le Pere Lomellini pour l'Evêché de *Faënza* , & le Pere Lucci Franciscaïn Conventuel , pour celui de *Rovino* dans le Royaume de *Naples*.

L'après

L'après midy on tint dans l'appartement du Cardinal Corradini la Congregation établie sur les differends avec la Cour de *Portugal*, mais le Cardinal Lercari Secretaire d'Etat n'y assista pas, à cause d'une indisposition qui lui étoit survenuë, & S. S. étant allé le soir lui rendre visite, eut un long entretien avec lui. On dit que le Pape va envoyer des Troupes à *Collalto*, pour faire garder cette Forteresse qui appartient à la Maison Barberin, & qui est située dans l'Etat Ecclesiastique, de peur que l'Empereur, à la protection duquel elle a été ci-devant confiée par le Cardinal de ce nom, n'en fassé prendre possession. Le 13. Mr. Orsini Archevêque de *Capoue* & neveu de S. S. arriva en cette Ville, & alla descendre chez le Duc de Gravina son frere. Le 15. le Cardinal Cinfuegos eut une longue Audience du St. Pere, & le 16. S. S. tint une Congregation des Rites sur la prochaine Canonisation du B. *Jean Nepomucene*. Le voyage projeté de *Benevent* n'aura vraisemblablement pas lieu, si ce que l'on debite se confirme, sçavoir, que l'Empereur a envoyé ordre à tous les Evêques du Royaume de *Naples*, de ne point aller assister au Concile que S. S. se proposoit d'y tenir après Pâques. Le Cardinal Coscia a acheté pour 200000. écus Romains, un Fief dans le Royaume de *Naples*.

V. *Venise*. La Regence conféra le 3. Février la Charge de Colonel General de la Milice, vacante par la mort de Mr. Coriolan Porto, au Comte Jérôme Porto son neveu; cette Charge étant dans la même famille depuis plus de deux siecles. Mr. Antoine Vianelli, d'une illustre Maison de *Chioza*, a été honoré par le Doge du Titre de Chevalier, & le 11. Mr. André Lezé fut nommé dans le grand Conseil, pour aller relever à la Cour de *Madrid*, Mr. André Erizzo, Ambassadeur de cette Republi.
que »

que, dont le terme va expirer. Les plaisirs du Carnaval sont à présent dans toute leur force : il se trouve ici quantité de personnes de distinction & de Seigneurs étrangers. On jouit d'une parfaite santé, & d'une profonde tranquillité à *Corfou* & dans les Isles circonvoisines. On apprend de *Constantinople* que la peste y a entièrement cessé.

VI. *Bologne*. Le Chevalier de St. George partit le 4. pour *Rome*, avec une partie de sa Maison : on assure que la Princesse son Epouse le suivra de près, & qu'ils feront de nouveau leur résidence en cette Ville avec leur famille. Dom Mathieu Barberin, fils naturel du feu Prince de Palestrine, est passé par cette Ville, allant à la Cour de *Vienne*. On a publié ici un Bref du Pape qui accorde au Magistrat la liberté de tirer des grains de l'Etat Ecclésiastique.

VII. *Parme*. Le feu prit dernièrement par accident au Palais Ducal, & y a causé un dommage considerable : on fut obligé d'abattre une partie de ce bel Edifice pour arrêter le cours des flammes, & ce n'a été que par ce moyen, qu'on a pû éviter sa ruine totale.

VIII. *Milan*. Le Chapitre General des Peres Franciscains va se tenir en cette Ville dans le Couvent de *St. Ange*; ce qui ne s'étoit pas vû depuis près de 4. siècles. Ces Religieux arrivent journellement, & leur nombre, lorsqu'ils seront assemblés, sera d'environ 2000. Le Magistrat leur fera fournir 20. muids de bled, & 50. petits tonneaux de vin par jour, pour leur subsistance.

IX. *Genes*. La Régence vient de déclarer provisionnellement le Havre de cette Ville un Port franc, pour toutes les Nations, pendant le terme de cinq années. Leurs Seigneuries ont aboli le droit d'entrée de dix pour cent, & accordent divers autres privilèges, contenus dans un Reglement qui a été dressé,

&

& mis sous presse. Le Prince Emanuel de Portugal est toujours en cette Ville. Le 6. la Princesse Epouse du Prince Hereditaire de Modene, qui depuis quelques mois y fait aussi sa résidence avec le Prince son Epoux, y accoucha heureusement d'une Princesse.

X. *Turin*. La Cour se tiendra à la *Venerie* jusqu'à la fin du mois de Mars. On est toujours alléz irrésolu ici par rapport aux négociations de paix, & le Roi ne prendra, dit-on, aucun parti qu'on ne voye l'issuë qu'aura le Congrès de *Soissons*. On parle cependant de faire une augmentation considerable de Troupes; mais on prétend que ce ne sera que pour se mettre en état de se maintenir dans la neutralité. La fonte des neiges & les inondations ont causé des ravages inexprimables en ce Pays. On va envoyer de nouvelles Troupes en *Sardaigne* pour relever celles qui y sont. On remarque depuis peu une étroite correspondance entre cette Cour & celle de *Madrid*.

Il n'y a rien ce mois-ci de fort interessant en *Suisse*. Tout paroît se disposer à un accommodement entre les *Lignes Grises*.

ARTICLE I V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **M***Arly*. On reçoit de tems en tems des Courriers d'*Espagne*, mais sans aucune reponse décisive, & toutes ces dépêches sont envoyées à *Londres*, pour être communiquées au Roi de la *Grande-Bretagne*. Cependant on confirme que cette Cour a écrit en termes fort serieux à celle de *Madrid*, pour l'engager à s'expliquer, & à donner son consentement aux propositions qui lui ont été faites, l'assurant qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & qu'un plus long délai l'obligeroit enfin, d'entrer dans toutes
les

les mesures que ses Alliés jugeroient à propos de prendre. Il n'y a presentement à *Soissons* aucun Plénipotentiaire, ni de l'Empereur, ni de l'*Espagne*, ni du Roi de la *Grande-Bretagne*; ceux qui s'y tiennent, sont seulement, les deux Ambassadeurs de *France*, le Baron de Spaar, Plénipotentiaire de *Suede*, Mr. Hurgronie, l'un des Ambassadeurs de L. H. P. les Etats Generaux, & le Baron de Franken, Ministre de l'Electeur Palatin: ainsi les conferences n'y sont pas fort animées, & les affaires qui s'y traitent, ne peuvent être fort interessantes, par la lenteur des négociations, & le défaut des principaux Ministres. Les ordres ont été donnés de recruter les Troupes, & de faire le remplacement des Milices qui furent congédiées l'année derniere.

II. Le Roi alla chasser le 10. Fevrier dans le Bois de *Boulogne*; S. M. soupa au Château de la *Muette*, & revint le soir à *Marly*. Le 6. le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, tous deux fils du Duc de Maine étans allés chasser dans le Bois de *Bondy*, passèrent la *Marne* dans un endroit où ils l'avoient ci devant passé pour poursuivre le Cerf; le Piqueur qui les devoit, se noya; & les Princes qui le suivoient ayant trouvé à l'autre bord un endroit escarpé & miné qui fit tomber leurs Chevaux dans la riviere, auroient péri infailliblement, sans le Meunier de *Chelles*, qui accourut avec deux de ses garçons, & qui les tira de ce danger. Ces deux Princes ont été fort malades du froid qu'ils avoient souffert, & le Meunier a été largement recompensé du secours qu'il leur avoit prêté dans une occasion si pressante. Le Roi a gratifié le Prince de Tingry du Gouvernement de la Ville de *Nantes* en *Bretagne*, & de la Lieutenance de Roi du Pays *Nantois*. Mr. de Mesmes, Ambassadeur de *Malthe*, a présenté au Roi de la part du Grand Maître, plusieurs

Faucons & autres oiseaux de proye. Le Comte de Plelo est enfin parti pour son Ambassade de *Danemare*; il est accompagné de la Comtesse son Epouse, & va s'embarquer en *Hollande* pour se rendre à *Copenhague*. Madame de *France* l'aînée est plus mal qu'à l'ordinaire. La Duchesse Douairiere d'*Orleans* est tout-à-fait rétablie de sa dernière indisposition, & le Cardinal de *Fleury*, d'un gros rhume qu'il a eu. Mr. le Garde des Sceaux va tous les Jeudis à *Paris* pour conférer avec les Ministres étrangers; ce qu'il continuera de faire tant que la Cour se tiendra à *Marly*.

III. Le 15. le Roi entra dans sa dixneuvième année; cette anniversaire fut célébré à la Cour avec beaucoup de magnificence, & S. M. & la Reine reçurent là dessus les complimens des Princes & Princesses du Sang, des Ministres d'Etat & étrangers, & des Seigneurs & Dames. Le 16. la Cour quitta le deuil qu'elle avoit pris pour la mort de la grande Princesse *Nathalie* Sœur du Czar. La Reine jouit d'une bonne santé, & avance heureusement dans sa grossesse. Le Roi a défendu le *Lansquenets* à la Cour, sur ce que diverses personnes y ont perdu des sommes considerables, & on y a introduit un jeu d'une nouvelle invention, & beaucoup moins ruineux. L'Evêché de *Bayeux*, vacant par la mort de N. Prince de *Lorraine*, a été donné à l'Abbé de *Luyne*, & le Gouvernement de la Ville & du Château de *Louviers*, à Mr. du Portail, Coulin du premier Président de ce nom, & Commandeur de l'Ordre de *St. Lazare*. Les Etats de *Languedoc*, assemblez à *Narbonne*, ont accordé 4. millions de livres au Roi, sçavoir 3. millions de don gratuit, & un million pour la Capitation. On a attré ici six voleurs qui avoient comploté de voler les appartemens de L. M. Le voyage du Roi à *Compiègne*

piegne, est toujours résolu pour le commencement du Printems. Mademoiselle de Chartres, Sœur du Duc d'Orléans, a eu la rougeole.

IV. Il ne paroît à la Cour aucune personne masquée, à cause de la grossesse de la Reine ; cependant les divertissemens n'y sont pas moins fréquens pendant ce Carnaval, ni les fêtes moins brillantes. Le 20. Mr. le Duc d'Orléans s'étant rendu à *Marly*, demanda au Roi l'agrément pour son mariage avec le Princessse *Elizabeth*, sa cousine germaine, & fille aînée du Duc de *Lorraine* ; S. M. lui accorda fort gracieusement sa demande ; & ce Mariage fut aussitôt déclaré à la Cour. S. A. R. en a reçu les complimens, & on a envoyé à *Rome* solliciter les dispenses nécessaires. S. M. a donné la Capitainerie du Bois de *Boulogne* au Marquis de Pezé, qui a payé au Comte de Morville le Brevet de retenue de 125. mille livres qu'il avoit sur cette Charge ; & l'Abbé de Fenelon, Doyen du Chapitre de *Cambray*, a été gratifié d'une pension de mille livres sur l'Evêché de *Bayeux*. On a publié l'Ordonnance pour le remplacement des 30. mille hommes de Milices qui furent congédiés l'Automne dernier, & dont le terme étoit expiré.

V. Les plaisirs ayant pris fin à *Marly* avec le carnaval, la Cour revint le 5. Mars à *Versailles*, & le 6. les Deputés des Etats de *Bourgogne* eurent Audience du Roi & de la Reine, étans présentés par le Duc de Bourbon Gouverneur de la Province, & par le Marquis de St. Florentin Secrétaire d'Etat. On fait toutes les dispositions pour le Camp que l'on se propose de former aux environs de *Compiègne* au commencement du Printems, qui ne sera composé que de Troupes d'élite ; le Roi y fera un séjour de quelques mois, mais la Reine n'y accompagnera pas S. M. à cause de sa grossesse. Le commandement de la Ville & Citadelle de *Perpignan*, a été donné

donné à Mr. de Montesquiou , Brigadier & Lieutenant-Colonel du Regiment de la *Marine*. Le Comte de Hoym , Ambassadeur du Roi de *Pologne* , est parti pour retourner à *Dresde* ; & Mr. d'Argenson , Chancelier de Mr. le Duc d'Orleans , va être envoyé à *Luneville* , faire la demande solennelle de la Princesse fille aînée du Duc de *Lorraine* , pour S. A. R. : ce mariage ne se consommera que dans quelques mois , & la ceremonie s'en fera , dit-on , à *Bar-le-Duc*. Le Roi a ordonné de continuer la chasse aux Loups , qui ont causé des desordres inouïs dans le plat-pays , plusieurs personnes ayant été dévorées par ces animaux. On mande de toutes parts l'arrivée des Gallions à *Cadix* : Cette nouvelle se confirmera , sans doute , le mois prochain.

VI. On a publié la Declaration du Roi suivante concernant ceux de la Religion prétenduë reformée, registrée au Parlement le 5. Mars.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre; A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Par notre Declaration du 7. Fevrier 1726. Nous avons fait défenses à ceux de nos Sujets qui avoient été de la Religion Pretenduë Reformée, de vendre sans permission, pendant 3. ans, à compter du 12. Mars de la même année, leurs biens immeubles & l'universalité de leurs Membles; & estimant à propos de les renouveler pour un pareil tems; A ces Causes, & autres à ce Nous mouvans, Nous avons dit, delaré & ordonné, & par ces Presentes signées de notre main, disons, declarons & ordonnons, voulons & nous plaît, que les precedentes Déclarations soient executées selon leur forme & teneur; & conformément à icelles nous avons fait & faisons très-expresses inhibitions & défenses à ceux de nos Sujets qui ont fait profession de la Religion

gion

ligion Prétenduë Reformée, de vendre durant ledits tems de 3. ans, à compter du 12. Mars prochain, les biens immeubles qui leur appartiennent, ou l'universalité de leurs Meubles & Effets mobiliers, sans en avoir obtenu la permission de Nous par un Brevet, qui sera expédié par l'un de nos Secretaires d'Etat & de nos Commandemens, pour la somme de trois mille Livres & au dessus, & des Intendans, ou Commissaires départis pour l'exécution de nos ordres dans la Generalité ou Province, où ils sont demeurans, pour les Sommes au dessous de trois mille Livres; Nous faisons pareillement défenses à nosdits Sujets, de disposer de leurs immeubles ou de l'universalité de leurs Meubles & Effets mobiliers, par donation entre vifs durant lesdits 3. années, si ce n'est en faveur & par les Contrats de Mariage de leurs Enfans & petits Enfans, ou de leurs Heritiers présomptifs demeurans dans le Royaume, au défaut de Decendans en ligne directe; Nous avons déclaré & déclarons nulles toutes les dispositions que nosdits Sujets pourroient faere entre vifs de leurs biens immeubles, en tout ou en partie, & de l'universalité de leurs Meubles & Effets mobiliers; ensemble tous Contrats, Quittances & autres Actes qui seront passez pour raison de ce durant lesdites 3. années, au préjudice & en fraude des Presentes. Déclarons aussi nuls, les Contracts d'échange que nosdits sujets pourroient faire pendant ce même tems, en cas qu'ils sortissent de nôtre Royaume; & qu'il se trouvat que les choses qu'ils auroient reçues en échange, valussent un tiers moins que celles qu'ils auroient données. Voulons que lorsque les biens de nos Sujets seront vendus en Justice, ou abandonnez par eux à leurs Créanciers, en payement de leurs dettes pendant lesdits 3. années, lesdits Créanciers ne puissent être colloquez utilement dans les ordres & préférences que l'on en fera, qu'en raportant les Contracts en
bonne

bonne & dûë forme , & les titres de leurs dettes devant ceux qui feront lesdits ordres & préférences, ni en toucher le prix ou se faire adjuger, ou prendre la totalité ou partie desdits biens en payement des Sommes à eux dûës, qu'après avoir affirmé préalablement & en personne par devant le Juge qui fera l'ordre ou préférence, si on les poursuit en justice, ou par-devant le Juge du Lieu où ils se feront à l'aimable, que leurs dettes sont serieuses, & qu'elles leur sont effectivement dûës, le tout à peine de confiscation des Sommes par eux touchées, ou des biens immeubles ou effets qui leur auroient été adjugés ou delaissez, en cas que les titres par eux rapportez, ou que les affirmations qu'ils auroient faites ne se trouvassent pas veritables, Si donnons en Mandement à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, que ces presentes ils ayent à faire registrer, & le contenu en icelles garder & observer selon sa forme & teneur; Car tel est notre plaisir; En témoin de quoi nous avons fait mettre nôtre Scel à cesdites Presentes. Donné à Marli le 6. jour de Fevrier, l'an de grace 1729., & de notre Regne le 14. Signé, LOUIS, Et plus bas, par le Roi, PHELIPEAUX. Et scellée du grand Sceau de Cire jaune.

VII. Paris. Le cœur du feu Duc de Sully, dont nous annonçames la mort le mois dernier, fut porté & déposé le 15. Février dans l'Eglise des Religieuses de Sainte Marie de St. Denis, dont la Sœur est Supérieure: La Duchesse son Epouse ayant appris qu'il n'avoit pas eu le tems de signer son Testament, & que ses Domestiques perdoient par-là les legs qu'il leur avoit fait, a eu la generosité de leur faire payer une somme de 24. mille livres dont il avoit eu dessein de les recompenser. Mr. d'Angervillers
Ministre

Ministre des guerres , & le Contrôleur General des Finances , ont pris des mesures pour faire acquitter regulierement tous les mois par le Trésorier general de l'extraordinaire des guerres , les anciens billets de monnoye & de subsistance , qui pouvoient rester entre les mains des Marchands , pour les avances faites aux Troupes pendant la dernière guerre ; le premier Février on commença cette liquidation dans les Bureaux des Trésoriers generaux , & on continuera les payemens chaque mois , jusqu'à l'entier acquittement de ces effets. Le 22. le Duc de la Rochefoucaut fut reçu au Parlement en qualité de Pair de France , & y prit séance avec les ceremonies accoutumées. Toutes les personnes attachées à la Maison d'Orleans , témoignent beaucoup de joye du prochain mariage du Duc de ce nom avec la Princesse *Elisabeth* de Lorraine , & le 25. le Marquis de Spada Gentilhomme de la Duchesse de Lorraine arriva au Palais Royal avec un paquet de Lettres de cette Princesse pour S. A. R. le Duc d'Orleans. On ne s'attend pas que les négociations de paix se renouient à *Soissons* avant le mois de Mai. Les Ministres Plenipotentiaires qui étoient restés en cette Ville , viennent ici passer le carnaval.

VIII. Le 23. après midy une maison située dans la rue de la *Huchette* , tomba d'elle-même , & nombre de personnes furent entevelies sous ses ruines. On mande de *Toulon* & de *Marseille* du 17. qu'il étoit arrivé dans ces Ports plusieurs Bâtimens revenans du *Levant* , richement chargés , & que le Vaisseau de guerre qui leur avoit servi de convoi , devoit en aller chercher 19. autres qui avoient relâché dans l'Isle de *Malthe* ; que es Corsaires de *Tripoly* couvroient plus que jamais ces mers , & qu'un de ces Pyrates ayant pris dernièrement une Tartane Françoisé , en avoit massacré l'équipage & l'avoit
 letté

jetté dans la mer ; qu'on travailloit avec toute la diligence possible à l'équipement de l'Escadre que l'on se propose d'envoyer cette année sur les Côtes de *Barbarie* ; & qu'à mesure que les Bâtimens sont prêts , on les met en mer pour aller croiser contre ces Corsaires. Il est arrivé à *Nantes* un Bâtiment François , de la *Martinique* , dont le Capitaine rapporte , que le 20. Janvier il rencontra à la hauteur des *Acores* , les Gallions d'*Espagne* au nombre de 19. sous le commandement du Comte de Clavilles ; qu'il fût 3. jours entiers à bord de l'Amiral , qui faisoit état d'arriver à *Cadix* au commencement de Mars. On apprend du *Puy en Auvergne* , que la vaisselle d'argent & autres ornemens de l'Eglise Cathedralre de cette Ville , y ont été volés depuis peu , pour la valeur de 70. mille livres.

IX. Le Cardinal de Noailles a , dit-on , reçu un nouveau Bref du Pape , par lequel S. S. lui représente , entr'autres , la nécessité qu'il y a que tous les Curés & Ecclesiastiques de son Diocèse , acceptent la Constitution *Unigenitus* , avant que S. Em. fasse publier la Bulle du Jubilé universel. En effet l'ouverture qui devoit s'en faire au commencement du *Carême* , est differée au 28. Mars ; S. Em. vient de mettre au jour un Mandement , dans lequel elle rend raison de ce nouveau délai , & on assure que le St. Pere accorde également aux Acceptans & aux Appellans la liberté de jouir du fruit de ce Jubilé. Les Superieurs des trois differens Colleges des Jesuites de cette Ville , viennent enfin d'être rétablis dans leurs premieres fonctions , de prêcher & de confesser dans ce Diocèse ; ce qui leur avoit été interdit depuis 14. ans par le Cardinal de Noailles. & on s'attend que cette suspension sera aussi levée

dans peu pour un certain nombre de Religieux de chaque Maison.

On confirme que l'Evêque de *Montauban* , qui est un des Evêques Appellans , s'est volontairement démis de son Evêché.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. On doit être de plus en plus prévenu que le principal objet de l'Empereur, en entrant dans le Traité de *Vienne*, a été bien moins de troubler le repos de l'*Europe*, que d'en maintenir l'équilibre. Les insinuations pressantes faites à la Cour d'*Espagne*, pour l'engager à entrer dans les voyes pacifiques qu'on lui propose, & la prudence & la retenue avec lesquelles on menage ici les négociations; tout contribué à justifier une conduite si sage & si desintéressée. On prétend que S. M. Cath. ayant fait demander depuis peu à l'Empereur si Elle pouvoit compter sur son secours en cas de rupture, S. M. Imp. avoit répondu à ce Prince, qu'Elle rempliroit exactement ses engagements, mais qu'elle ne voyoit aucune nécessité de demander du secours dans un tems où l'on travailloit si fort à la reconciliation des Puissances intéressées; qu'Elle l'exhortoit plutôt à donner les mains au Traité provisionnel qui lui avoit été communiqué depuis si long-

long-tems, & dont l'exécution demeureroit suspendue par ses délais réitérés. Le 3. Fevrier le Comte de Mercy qui est arrivé de son Gouvernement, eut l'honneur de saluer l'Empereur: on va exécuter, dès que la saison le permettra, le plan qui a été dressé pour perfectionner les Fortifications de *Belgrade* & de *Temeswar*; mais comme il manque dans ces deux Places des Maçons & autres gens de métier, on en va rassembler autant qu'il sera possible, pour les y envoyer. Le Conseil des Finances a enfin approuvé le projet pour l'établissement d'un fond qui consistera en 30. mille actions, chacune de cent florins, faisant en tout trois millions de florins, dont l'interêt sera payé sur le pied de cinq par cent, & le capital en sera joint à la Banque de cette Ville, sous la garantie de l'Empereur & de ses Héritiers.

II. On forme la Maison de la Serenissime Archiduchesse Marie Therese, fille aînée de L. M., & le Comte de Martinitz sera, dit-on, pourvû de la Charge de Grand Maître d'Hôtel de la Maison de cette Princesse. Les Etats de *Silésie* avoient demandé la libre entrée du Sel dans leur Province, offrant de payer tous les ans pour cela une somme de 150. mille florins; mais on prévoit que la Convention faite avec le Roi de *Prusse*, par laquelle S. M. Imp. s'engage de prendre tout le Sel de *Hal*, dont on pourra se passer dans les Etats de S. M. Prussienne, sera un obstacle à cet établissement. Le Reglement pour l'augmentation des Troupes Imperiales n'est par encore publié; mais on cherche les fonds pour acquiter les Subsides dûs aux Electeurs de *Mayence*, de *Cologne*, de *Baviere* & *Palatin*, pour celles que ces Princes se sont enga-

gés de fournir à l'Empereur en cas de besoin. Le 8. la Régence de la *Basse Autriche* changea le Conseil de cette Ville de *Vienne*, & en reçut le serment ordinaire, en présence du Comte de *Kevenhüller*, Conseiller d'Etat & Lieutenant de cette Province, du Recteur, & des quatre Docteurs de l'Université, & du Conseil interieur & exterieur. L'Imperatrice Douairiere *Amelie* ira à *Prague* au mois de *Mars* prochain, pour y visiter le Tombeau de *St. Jean Nepomucene*, & Elle y recevra les visites de l'Electrice de *Baviere* & de la Princesse Elect. de *Saxe* les filles, qui s'y rendront de *Dresde* & de *Munich*. On a reçu la nouvelle de la mort de l'Electeur de *Mayence*, & le Comte de *Schonborn*, Vicechancelier, se dispose à aller prendre possession de l'Evêché de *Bamberg*, qui vaque par cette mort, & dont il étoit nommé Coadjuteur depuis plusieurs années. Le Comte d'*Almenara*, ci-devant Viceroi de *Naples* & de *Sicile*, en est revenu, & dans une Audience que S. Ex. eut le 10. de l'Empereur, elle rendit compte à S. M. de son administration: on dit que ce Seigneur va être pourvû d'une Charge considerable à la Cour.

III. L'Empereur paroît peu satisfait du refus que fait le Chapitre de *Passau*, de permettre l'incorporation de quelques Paroisses de cet Evêché, à l'Archevêché de *Vienne*, & des demarches qu'il vient de faire pour se maintenir dans l'entiere possession de son District. L'Empereur ayant été informé qu'il s'étoit adressé aux Envoyés des Puissances Catholiques à *Ratisbonne*, pour les prier d'écrire à leurs Principaux, afin de les engager à ne pas permettre que ce démembrement se fit, S. M. a envoyé à ce Chapitre un Rescrit portant en substance „ Que
 „ plus

„ plus Elle confideroit la conduite du Chapitre de
„ *Passaw*, plus Elle la trouvoit contraire à l'obéif-
„ sance & au respect que des Sujets & Vassaux
„ doivent à S. M. Imp. pour le temporel, & au
„ Pape & à l'Archevêque de *Vienn*, pour le spi-
„ rituel ; & que s'ils ne se soumettoient au
„ plutôt d'une maniere convenable, S. M. I. pren-
„ droit les mesures necessaires, pour les y obliger par
„ la force, & pour les mettre dans le respect, d'où ils
font sortis. Le Cardinal d'Altham est revenu de *Rome*,
où il s'étoit arrêté à son retour de *Naples*, & S. M. l'a
reçu très gracieusement. On destine deux millions
pour mettre la marine en bon état dans les Ports de
Fiume & de *Trieſte* sur la Mer *Adriatique* : on parle
d'enrôler à *Hambourg* & à *Brême* des Matelots pour
servir sur les Vaisseaux qu'on y construit, & le Vice-
Amiral *Deichman*, qui en a la direction generale,
est parti pour *Buccari*. Les ordres ont été envoyés
dans les *Pays-Bas Autrichiens*, d'en reparer toutes
les Places ; & dans les *Pays Héritaires*, de lever
les recrues necessaires pour completer les Regimens.
Outre la magnifique maison qu'on a bâti à *Pest* en
Hongrie, pour servir de retraite aux Soldats Invali-
des, on va, dit-on, en établir quatre autres dans
les Provinces de *Stirie*, *Carinthie*, *Crain* & *Frioul*.
Un Gentilhomme du Comte de *Kinnigseck*, Ambaf-
sadeur de S. M. à la Cour d'*Espagne*, & qui avoit
été envoyé ici, a été renvoyé avec la reponse aux
dépêches qu'il avoit apportées ; avec ordre d'aller en
droiture à *Cadix*, où l'on suppose, qu'il trouvera la
Cour, & par consequent Son Ex. qui l'accompagne
dans ses voyages. Mr. *Dahlman*, Résident de S. M.
à *Constantinople*, écrit que le Grand Seigneur se pro-
pose de mettre dans peu une Armée considerable sur
ped ; que cet armement ne doit cependant causer
aucun ombrage à cette Cour, avec laquelle Sa Hau-

tesse témoigne toujours vouloir vivre en bonne intelligence ; mais plutôt à la *Pologne* ou à la *Russie*.

IV. Le 18. plusieurs Cavaliers & Dames représenterent en présence de L. M. & de la Famille Impériale, une Tragédie Italienne intitulée *Sesostris*, qui eut un applaudissement universel : La Pièce fut parfaitement bien exécutée, les décorations étoient magnifiques, & la richesse des habits, extraordinaire, par la quantité de pierreries dont ils étoient parfumés. Le 20. la Cour quitta le deuil qu'elle portoit pour la mort de la grande Princesse *Nathalie*, sœur du Czar : le 21. le Prince de Reprim arriva de *Moscoru* en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de *Russie*, & quelques momens après son arrivée, S. Ex. eut Audience de l'Empereur, qui la reçut avec beaucoup de distinction. On a des Lettres du Comte de Kinski, Ambassadeur de Sa Maj. Imp. à *Londres*, qui détaillent amplement ce qui s'est passé à l'ouverture du Parlement de la *Grande-Bretagne*, la parfaite union qui regne entre les deux Chambres, & les assurances qu'elles ont donné à S. M. Britannique de l'assister de tout leur pouvoir en cas de guerre. Le Vice-Amiral Deichman étant revenu de la tournée qu'il étoit allé faire à *Buccari*, à *Fiume* & à *Trieste*, a rendu compte de la Commission à S. M. Imp. en présence du Conseil de Commerce, & il va, dit-on, être renvoyé en *Hongrie*, pour visiter le cours des Rivières en ce Pays-là, & tâcher de rendre navigables celles qui ne le sont pas. Sur ce que l'Empereur avoit envoyé ordre à tous les Gouverneurs de ses Places de conquête en *Servie*, d'y recevoir les familles étrangères qui viendroient s'y établir, & de leur fournir de quoi s'entretenir pendant un certain tems, de leur procurer des maisons, & de leur accorder le libre exercice de leur Religion, le Prince de *Wirttemberg*,

temberg , Gouverneur de *Belgrade*, a fait ſçavoir à la Cour que les ordres avoient été exécutés dans toute l'étenduë de ſon Gouvernement. Dom Mathieu Barberin , fils naturel du feu Prince de Paleſtrine , eſt arrivé de *Rome*, pour demander à l'Empereur l'investiture des Fiefs que la Maifon Barberin poſſede dans le Royaume de *Naples*, en vertu d'une claufe du Teſtament du Pape Urbain VIII. , & reprendre le Procès qu'il avoit ci-devant intenté à cette occaſion au Cardinal Barberin. Voyez l'Article d'Italie.

V. La *Hongrie*, la *Boheme*, la *Moravie* & l'*Auſtriche* , ont beaucoup ſouffert cette année par les débordemens des Rivieres , & le Cardinal de Coloñitz , Archevêque de cette Ville , a ordonné des Prières publiques , pour prier le Ciel d'en arrêter le cours. Quoiqu'on ne paroiffe rien apprehender du côté de la *Porte*, on a cependant réitéré les ordres aux Gouverneurs des Places frontieres, de les mettre en état de déſente , & de ſe faire informer exactement des démarches des Turcs : on fait auſſi défilér quelques Régimens vers la *Transilvanie* & *Belgrade*, ſur les avis qu'on a reçu que ces derniers aſſembloient un Corps de Cavalerie & d'Infanterie en *Valachie* & en *Moldavie*. La Diette generale de *Hongrie* ſubſiſte toujours à *Presbourg*, & les affaires, dit-on, commencent à y prendre un train aſſez conforme aux intentions de la Cour. Le Baron de Manegeta , Referendaire Privé de S. M. , en revint dernièrement , & fit raport au Comte de Sintzendorff Grand Chancelier, de l'état où il les avoit laiſſés : on va délibérer inceſſamment ſur les griefs deſdits Etats, & on prendra alors une réſolution finale, afin de pouvoir terminer cette longue Diette. L'Empereur a déclaré publiquement le Comte de Kinigſeck Vice-Préſident du Conſeil de Guerre, en la place du feu Comte de

Her-

Herberstein: S. Ex. restera cependant, dit-on, à son Ambassade de *Madrid*, jusqu'à ce qu'on voye quel succès auront les négociations de paix. Le Baron de Hahn a été nommé premier Commissaire des Guerres, en la place du feu Baron de Benterieder; & Mr. Hillebrand a été confirmé dans la Charge de Directeur de la Compagnie *Orientale*. On assure toujours qu'en cas de paix, l'Empereur ira à *Ratisbonne* proposer à la Diette generale de l'*Empire*, les arrangemens nécessaires pour affermir la tranquillité publique en *Allemagne*.

VI. Il se rencontre, dit-on, quelques difficultés à l'exécution des Decrets du Conseil Aulique pour l'établissement d'une nouvelle Regence dans le Duché de *Mecklembourg*; divers Princes d'*Allemagne* ayans représenté qu'une affaire de cette importance demandoit d'être examinée & réglée dans la Diette generale de l'*Empire*, tenant ses seances à *Ratisbonne*. Le 26. on representa pour la dernière fois dans l'Antichambre de S. M. la Comedie Italienne du sieur Paggi; le lendemain L. M. assisterent dans l'Eglise des Jesuites de la Maison Professe, aux prieres publiques de 40. heures, & le soir on fit dans le Palais Imperial, la repetition de la Tragedie de *Sesostris*. Le 28. L. M. I. dinerent en public, & le soir il y eut un très-beau concert dans l'Appartement de l'Imperatrice. Le premier Mars la clôture du Carnaval se fit à la Cour par une Fête où l'Empereur representa l'Hôte, l'Imperatrice Regnante l'Hôtefle, l'Archiduchesse aînée & le Prince Hereditaire de *Lorraine* les Serviteurs de l'Hôtellerie; & cette fête fut terminée par un grand Bal. Le mercredi, premier jour du Carême, l'Empereur reçut les cendres dans la Chapelle du Palais; l'après midi S. M. y entendit un Sermon Italien. Le 3. il y eut Conseil privé; le matin Sermon Allemand dans
la

la même Chapelle , & l'après midi Sermon Italien. Le Comte de Kinnigseck Ambassadeur en *Espagne* , a fait sçavoir à S. M. qu'on y avoit reçu avis de l'ouverture du Parlement de la *Grande-Bretagne* , & qu'il paroïssoit que les resolutions prises par les deux Chambres faisoient quelque impression sur l'esprit des Ministres Espagnols ; qu'ainsi il y avoit lieu de se flatter que cette Cour donneroit enfin les mains à un amiable accommodement. Le 4. on reçut un Exprés du Baron de Fonseca troisième Plenipotentiaire au Congrès de *Soissons* , mais le contenu de ses dépêches n'a pas été rendu public. Le nouvel Electeur de *Mayence* a fait notifier ici qu'il iroit prendre incessamment possession de cet Electorat. Le Comte de Schomborn Vice-Chancelier de l'*Empire* , & presentement Evêque de *Bamberg* , restera , dit on , à *Vienne* pour continuer l'exercice de sa Charge , & établira une Regence à *Bamberg* pour l'administration des affaires , se contentant de 60. mille florins par an.

VII. *Berlin*. Le Roi depuis son retour de *Stetin* , se tient à *Postdam* avec le Prince Royal son fils & le Prince d'Anhalt Dessau , & S. M. a disposé en faveur du General Major de Glasenap du commandement de la Ville de *Berlin* , vacant par la mort du General Major de Fourcade. Le mariage de la Princesse Frederique-Louïse seconde fille de S. M. avec le Margrave de Brandebourg Anspach , est conclu , mais la consommation ne s'en fera que dans quelques mois , & cette Princesse se fait , dit-on , instruire dans la Religion Lutherienne que professe son futur Epoux. Le Roi a été indisposé à *Postdam* , & la Princesse Royale a eu la petite verole. Les Generaux & Officiers des Troupes Prussiennes ont ordre de tenir leurs Regimens prêts à passer en revûe pour la fin du mois d'Avril prochain.

VIII. *Francfort. Mayence.* Les Etats de *Franconie*, de *Suabe* & du *Haut-Rhin*, ont proposé à la Cour de *Vienne* un Reglement pour prévenir les excès que les Troupes Imperiales pourroient commettre à l'avenir en passant dans ces trois Cercles. Le 21. le Corps du défunt Electeur de *Mayence* fut porté processionnellement du Palais Electoral à l'Eglise Cathedrale, où, après le Service ordinaire, il fut inhumé avec beaucoup de pompe. L'Electeur de *Treves* qui succede à cet Electorat, en viendra prendre possession, dès que l'Express qu'il a dépêché à la Cour de *Rome* pour y notifier la mort de son Prédecesseur, & solliciter l'expedition de ses Bulles, fera de retour; & comme S. A. S. E. s'est remis de l'Electorat de *Treves*, le Chapitre s'est chargé de la Regence, jusqu'à ce qu'on ait procedé à l'élection d'un nouvel Electeur. On se donne sur cela de grands mouvemens en diverses Cours de l'Empire, & il y a quantité de Prétendans sur les rangs, entre autres le Prince Theodore de *Baviere* Evêque de *Ratisbonne*; mais auquel le Chapitre donnera, s'il peut, l'exclusion, reservant, dit on, cette dignité pour un de ses Capitulaires.

IX. *Hannover.* On fait en cette Ville & à *Herenhausen* de grands préparatifs pour la reception du Roi de la *Grande-Bretagne* qui y est attendu de *Londres* dans le mois de Mai prochain: Toutes les Troupes de cet Electorat seront complectes & prêtes à passer en revûe devant S. M. au commencement de Juin. On parle toujours du mariage de la Princesse Royale de *Pruſſe*, avec le Prince de *Gales*.

X. *Ratisbonne.* Les Chevaliers de *Malthé* de la Nation Germanique, ayant porté des plaintes à la Diette contre la conduite que la Cour de *Rome* & le Grand-Maître de l'Ordre tiennent à leur égard,
en

des Princes Ec. Avril 1729. 293

en abrogeant les privileges dont ils jouissent depuis long-tems , l'Empereur a envoyé deux Rescrits, l'un adressé au Cardinal Cinfuegos son Ministre à Rome, & l'autre aux Etats de l'Empire, pour les engager à appuyer leur demande, & faire en sorte qu'ils soient maintenus dans leurs privileges. Le Ministre de l'Electeur de Mayence a reçu de nouvelles Lettres de créance, & les ayant présentées au Prince de Furstemberg principal Commissaire de l'Empereur, S. Ex. les a fait porter à la Dictature, & la Diette, qui depuis la mort du précédent Electeur, étoit restée dans l'inaction, se rassembla le 10. Mars. Le débordement du Danube a causé ici & dans le plat pays un dommage inexprimable.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Varsovie. Le Roi a écrit de Dresde au Primat du Royaume, & le 7. Fevrier ce Prélat fit assembler extraordinairement le Sénat, pour lui communiquer le contenu de ces Lettres: Elles portent en substance, que comme dans la conjoncture presente il est d'une necessité indispensable d'assembler la Diette generale de Pologne & de Lithuanie, S. M. avoit résolu de se rendre au plûtôt à Varsovie, pour en avancer l'ouverture; qu'Elle esperoit y trouver les Sénateurs dans de bonnes dispositions, & qu'Elle les exhortoit à prendre les mesures

melures convenables pour prévenir les disputes qui sont souvent les funestes causes du mauvais succès des Diettes. Le Roi, à ce qu'il semble, souhaiteroit fort que la Diette se tint à *Varsovie* ; mais la Noblesse paroît résoluë de ne pas consentir qu'elle se tienne ailleurs qu'à *Grodno*, où elle est indiquée ; & on prétend que S. M. a déclaré aux Seigneurs Polonois qui sont à *Dresde*, qu'Elle ne fixera son départ pour la *Pologne*, qu'après qu'Elle aura reçu avis que les affaires y sont disposés conformément à ses ordres ; cependant on croit que ce sera pour le mois de Mai prochain. Le Prince *Dolgorucki*, Ambassadeur de *Russie*, est arrivé à *Varsovie*. Le Comte *Poniatowski*, Trésorier de *Lithuanie*, & qui exerce provisionnellement la Charge de Grand General de l'Armée de la Couronne, y est aussi revenu de *Leopold* avec une suite de plusieurs Officiers Generaux qui l'accompagnoient, & sous l'escorte de 60. Dragons : S. Ex. a mis par écrit le rapport de l'état des Troupes & des Places frontieres dont il a fait la visite, & dont elle a envoyé une copie au Roi, une autre au Primat du Royaume, & elle en garde une troisième, pour la communiquer au Sénat. Les Troupes Russiennes qui sont toujours en *Courlande*, doivent être renforcées de 3000. hommes, & il y aura dit-on, pendant la tenuë de la Diette de *Grodno*, un Corps de la même Nation sur la frontiere de *Livonie*. On remarque qu'il se tient en divers lieux du Royaume, des assemblées secretes de quelques Seigneurs & Gentilshommes, dans lesquelles ils minotent le plan de leurs griefs respectifs, pour les porter à la Diette.

II. *Suede. Stockholm.* Le 3. Fevrier la Reine entra dans sa 41. année, & le Roi est parti avec le Prince George de Hesse-Cassel son frere, & une nombreuse suite de Seigneurs, pour aller prendre
le

le divertissement de la chasse aux environs de *Dahland*. Le Comte de Casteja, Ambassadeur de *France*, qui étoit du voyage, revint le 9. à *Stokholm*; & on dit que S. Ex. y a reçu des remises considerables de sa Cour, à compte des Subsidés qu'Elle fournit à celle de *Suede*. Le Baron de Dieskau, Ministre du Roi de la *Grande-Bretagne*, pour l'Electorat d'*Hannover*, a aussi assuré le Roi que les subsidés que S. M. Brit. s'est engagée de lui payer, seront prêts à leur échéance, & cet argent doit être employé à l'équipement de la Flotte, auquel on travaille avec toute la diligence possible. Mr. Lieven, Commissaire General de la Marine, & le Vice-Amiral Taube, sont allés à *Carlskroon*, donner quelques ordres; cependant on confirme que le Comte de Gallowin, Ambassadeur de *Russie*, a insinué à Mr. Hopken, Ministre d'Etat, que le Czar ne mettroit pas de Flotte cette année en mer, à moins que la necessité ne le requît. Le 19. le Comte de Casteja alla rejoindre le Roi à *Orobroë* & à *Falhund*, où S. M. prenoit le divertissement de la chasse de l'Ours, & faisoit la visite des Mines. Les Gouverneurs & Officiers Generaux sont mandés en cette Ville, pour assister le 15. Mars à un Grand Conseil de guerre, qui se tiendra en presence de S. M.; & le Lieutenant General Zulich recevra alors ses instructions pour l'Ambassade de *Varsovie*, à laquelle il est nommé. Le Prince Palatin de Birkenfeld a envoyé ici un de ses Officiers pour prier le Roi d'appuyer ses prétentions sur le Duché des *Deux-Ponts*. Le Comte de Meyerfeld, Gouverneur General de la *Pommeranie-Suedoise*, a reçu ordre de hâter les levées qu'on fait dans ce Duché, afin qu'on puisse y avoir au Printems prochain un Corps de 8. à 10. mille hommes. Le 22. le Roi vint de *Falhund* avec toute

sa suite, & le 1. Mars L. M. avec le Prince George de Hesse-Cassel allent en Traineaux à *Ulrichsdal*, où Elles font état de faire quelque séjour.

III. *Moscow*. On doit avoir pris en cette Cour les mesures nécessaires pour avoir en cas de besoin une Armée de 100000. hommes en *Perse*, & une autre aussi nombreuse dans l'*Ukraine*, sans être obligé de dégarnir les frontières de *Pologne* & de *Suede*. Dès que la saison le permettra, on fera marcher du Côté de la Mer *Caspienne* 3000. hommes de Troupes nationales, & 2000. Calmuques, pour renforcer l'Armée qui est dans ce Pays-là. La Cour a quitté le deuil qu'elle portoit pour la mort de la Duchesse d'Holstein Gottorp, & l'a repris pour celle de la Princesse *Nathalie*. Le Czar a aboli & diminué divers impôts; entr'autres, la Taxe sur le Clergé qui étoit fort onereuse, à condition néanmoins que chaque Ecclesiastique payera désormais à la Trésorerie une somme modique & proportionnée au revenu dont il jouit. On va rebâtir l'Hôtel des Monnoyes & l'Arсенal de cette Ville qui tombent en ruine. Le départ de la Cour pour *Petersbourg* est toujours incertain, & on croit que S. M. ne fait ici un si long séjour que pour être à portée d'observer les démarches des Turcs & des Persans.

IV. *Petersbourg*. On prévoit que le Traité de Commerce conclu entre cette Cour & celle d'*Espagne*, causera beaucoup de préjudice à une Puissance Maritime, dont les Vaisseaux négocioient autrefois en *Russie* avec un avantage considérable, y chargeoient des bois & autres choses nécessaires pour la construction des Vaisseaux, & les alloient vendre en *Espagne*, d'où ils tiroient des marchandises qu'ils debitoient en ce Pays. On mande de *Moscow* que le Duc de Liria, Ambassadeur d'*Espagne*, ayant reçu un Exprés de sa Cour avec la ratification de

ce Traité, S. Ex. l'avoit présenté au Czar dans une Audience publique, avec une Lettre du Roi son Maître, par laquelle S. M. C. lui donnoit les titres d'Empereur de toutes les *Russies*; qu'outre ce Traité de Commerce il y avoit d'autres affaires très-importantes sur le tapis qui se négocioient entre les deux Couronnes, mais avec beaucoup de secret, n'y ayant que le Comte de *Wratilaw*, Ambassadeur de l'Empereur, à qui elles fussent communiquées. Le 10. l'Amiral *Sievers* accompagné de *Mr. Ward*, Consul de la Nation Angloise, alla visiter la Marine à *Cronstad*. Le General Comte de *Munich*, sur de nouveaux ordres qu'il a reçus, a fait sçavoir à tous les Chefs des Regimens qui sont dans cette Province, dans l'*Esthonie* & la *Livonie*, de continuer les nouvelles levées, & de se tenir prêts à marcher.

V. On va recommencer à travailler au grand Canal de *Ladoga* dès que la saison le permettra. Le Gouvernement a approuvé le projet qui lui a été présenté, pour établir ici une Manufacture de Draps, à laquelle on employera les plus belles Laines de *Perse*, de *Tartarie*, & d'*Espagne*, & S. M. voulant encourager la découverte des nouvelles Mines de Cuivre, & l'avancement de celles qui le sont déjà, va ériger à *Petersbourg* un College, qui sera composé de personnes expérimentées, avec pouvoir d'engager, sous des conditions favorables, tous les étrangers qui se presenteront pour travailler ausdites Mines. On a discontinué l'équipement de la Flotte; ce qu'on attribue à quelques ordres secrets que la Régence a reçus de *Moscow*, & on parle de faire avancer une Corps considerable de Troupes vers la frontiere de *Livonie*, pour y rester jusqu'à qu'on voye quelle issue aura la prochaine Diette generale de *Pologne*, qui doit s'assembler à *Grodno*. On ne

se souvient pas d'avoir ressenti en ce Pays un froid si vif & si constant ; cependant nonobstant la rigueur de la saison on a fait partir plusieurs Regimens de l'*Esthonie*, de l'*Ingrie* & des environs de *Novogrod*, pour aller à *Derbent*, où ils ont ordre de se rendre avec toute la diligence possible, par *Moscow* ; *Cazan* & *Astracan*, sur des Traineaux qui ont été commandés pour leur transport. Les divertissemens du Carnaval ont été défendus ici à cause du deuil que porte la Cour.

ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ANGLETERRE, en HOLLANDE,
& aux PAYS-BAS, depuis le mois der-
nier.*

I. **L**ondres. Toute l'*Europe* prête une singuliere attention à ce qui se passe dans le Parlement de la *Grande-Bretagne*, & ce n'est pas sans raison ; puisque les délibérations de cette auguste Assemblée doivent en partie rendre l'activité aux négociations de paix, & donner le branle aux principales affaires. Il ne s'agit pour cela que d'un parfait concert entre la Cour & les deux Chambres, d'une entiere uniformité de sentimens, d'activité dans les résolutions, & d'une disposition sincere de la part des Communes à fournir au Roi les secours necessaires pour l'exécution des differens projets formés pour le maintien de l'honneur de la Couronne, & pour assurer la prosperité & les avantages de la Nation, conformément aux assurances qu'elles en ont donné dans leur Adresse ; & on peut dire que jamais toutes ces differentes choses ne se sont trouvées si parfaitement

ment réunies que dans le present Parlement, & si dans une Assemblée si nombreuse, il s'est encore glissé quelque esprit de parti, les cris & les murmures des mécontents sont, pour ainsi dire, étouffés par l'unanimité & la bonne harmonie qui regnent parmi le plus grand nombre qui la composent. Telle est la situation des affaires en ce pays; voyons à present quels fruits ont produit les résolutions prises dans les différentes Scéances qui se sont tenuës pendant le mois de Février.

Le 9. les Communes s'assemblerent en grand Comité sur le subside pour le service de cette année, & résolurent d'accorder au Roi 15000. hommes pour le service de la Flotte, sur le pied de 4. livres sterlings par mois chaque homme pendant 13. mois; ce qui monte à 780000. livres sterlings: plus, 200265. livres sterlings, 10. schelings 4. sols pour l'usage de la Flotte, y compris les Officiers de marine à la demie paye. Le 10. étant l'anniversaire de la mort tragique de *Charles I.* le Parlement ne s'assembla pas. Le 11. les Seigneurs travaillerent à quelques affaires particulieres, & le Chevalier Turner ayant fait rapport des résolutions prises dans la Scéance précédente au sujet du Subside, elles furent agréées; les Communes se tournerent ensuite en grand Comité sur les Subsidés qui restoient à accorder; sur quoi il s'éleva de grands débats, qui roulerent principalement sur le nombre des Troupes de Terre qu'on avoit proposé de tenir sur pied, égal à celui de l'année dernière: Ceux qui étoient pour l'affirmative représenterent, " Que l'incertitude des " affaires étrangères demandoit qu'on entretint un " pareil nombre de Troupes; qu'au cas que l'Es- " pagne ne prît une prompte résolution touchant la " Paix, il falloit du moins lui faire voir qu'on " étoit en état de maintenir l'honneur du Roi & de "

„ la Nation , en accordant avec joye les Subſides
 „ neceſſaires pour une vigoureuſe guerre , afin d'ôter
 „ aux ennemis l'eſperance qu'ils peuvent avoir , fon-
 „ dée ſur des diſiſions domeſtiques , & qui , ſui-
 „ vant toutes les apparences , ſont cauſe des délais
 „ qu'on apporte à approuver ou à rejeter le Traité
 „ proviſionnel propoſé il y a plus de trois mois.
 Le parti oppoſé allegua , „ Qu'une Armée ſur pied
 „ ne convenoit pas avec la Conſtitution du Royau-
 „ me ; qu'au cas qu'on entrât en guerre avec l'*Eſ-
 „ pagne* , cette guerre ſe feroit par mer , & que par
 „ conſéquent , il étoit inutile d'avoir tant de Troupes
 „ de Terre. Un des principaux Membres ayant
 enſuite voulu donner à entendre que les affaires
 avoient été mal conduites juſqu'à preſent , Mr. Ho-
 race Walpole fit une relation ſuccinte des Négocia-
 tions en *France* , & le Chevalier Walpole ſon frere
 dit , „ Qu'il ne falloit pas attribuer les délais qui
 „ ont retardé la concluſion du Congrès , à aucune
 „ mauvaiſe conduite des Miniſtres , mais à de cer-
 „ taines eſperances dont on avoit flatté les ennemis ;
 „ ajoutant qu'il étoit en état de le prouver par des
 „ Lettres & des Témoins vivans. Enfin après d'autres
 conteſtations , le parti de la Cour l'emporta , & il
 fut reſolu d'accorder à S. M. 160357. livres ſter-
 lings , 12. ſchelings & un ſol , pour l'entretien des
 Gardes & Garniſons de la *Grande-Bretagne* , le tout
 conſiſtant en 22955. hommes ; 160357. livres
 ſterlings un ſcheling 5. ſols , pour l'entretien des
 Troupes à *Gibraltar* , dans l'Ille de *Minorque* , &
 dans les Plantations de l'*Amerique* ; 12800. livres
 ſterlings pour l'Hôpital de *Chelſea* ; 20739. pour
 diverſes dépenses extraordinaires ; 57000. pour les
 Officiers des forces de Terre & de la Marine à la
 demie paye ; 81728. pour les dépenses de l'Artil-
 lerie ; & 8521. pour les dépenses extraordinaires
 de l'Artillerie.

Le 14. le Chevalier Turner fit rapport de ces résolutions, qui furent agréées, & la Chambre en grand Comité, ordonna un Bill pour continuer les impositions sur le Malt, le Mum, le Cidre & le Poiré depuis le mois de Juin 1729. jusqu'au même mois 1730.. Le 15. on résolut de presenter au Roi une adresse pour supplier S. M. de faire remettre à la Chambre un état des dettes de la Nation, & on ordonna de dresser le Bill pour la levée du Subside. Le 16. Mr. Pelham presenta par ordre du Roi à la Chambre des Communes un compte des subsides que S. M. s'est engagée de payer au Roi de *Suede*, au Landgrave de *Hesse Cassel*, & au Duc de *Brunswick Wolfembutel*; surquoi il s'éleva de grandes contestations. Le 17. on proposa un Bill pour soulager les débiteurs insolvables; & le 18. les Communes en grand Comité ayant considéré le Subside qu'il falloit encore accorder au Roi, pour remplir les engagements, les débats recommencèrent; mais plusieurs Membres du parti opposé à la Cour s'étant retirés, voyant que toutes leurs oppositions étoient inutiles, la Chambre prit enfin les résolutions suivantes; qu'on accederoit au Roi 241259. livres sterlings, un Scheling & 3. sols, pour les 12000. hommes des Troupes du Landgrave de *Hesse-Cassel*, qui sont à la solde de S. M.; 50000. livres sterlins pour une année du subside que S. M. fournit au Roi de *Suede*, & 25000. livres sterl. pour une année du subside que S. M. fournit au Duc de *Brunswick-Wolfembutel*, suivant le Traité conclu avec ce Prince le 25. Novembre 1727.; après quoi la Chambre s'ajourna au 21.

Ce jour-là le Chevalier Turner fit rapport des résolutions prises au sujet des Subsides pour les Princes mentionnés ci dessus, qui furent agréées. Le 22. les Officiers de l'Echiquier delivrerent un

état des dettes de la Nation, & le Roi eut la bonté de faire sçavoir aux Communes, que lorsqu'il sera nécessaire de prendre des Troupes étrangères à son service, S. M. fera son possible pour les faire habiller des Manufactures d'*Angleterre*, selon le desir de la Chambre. Le 23. on travailla à l'examen de divers comptes, & à quelques affaires particulieres, après quoi la Chambre s'étant tournée en grand Comité sur le Subside, accorda au Roi 50000. livres sterl. pour canceler les Billets del'Echiquier, faits pour une pareille somme, pour payer les gages des Matelots, suivant l'Acte passé la dernière séance du Parlement. Le 24. le Bill pour continuer l'imposition sur le Malt fut envoyé aux Seigneurs. Le 25. on délibéra sur les moyens de lever les Subsidés, & on prit pour cela les arrangemens convenables. Le 26. & le 28. on continua l'examen de la même affaire, & il fut résolu outre les autres moyens dont on étoit convenu, de mettre une imposition de 3. schelings par liv. sterl. sur les revenus des Terres pour le service de l'année courante : ce jour-là le Duc de Beauford fut introduit dans la Chambre des Seigneurs, & y prit séance après avoir prêté les sermens.

Le 1. Mars, la résolution prise d'accorder au Roi trois schelings par liv. sterl. sur le revenu des Terres, fut agréé; les Communes ordonnerent de leur porter un Bill qui y fût conforme, & nommerent huit Membres pour le coucher par écrit: le Roi s'étant ensuite rendu dans la Chambre des Seigneurs, y manda les Communes, & donna son contentement Royal au Bill pour continuer l'imposition sur le Malt, le Mum, le Cidre & le Poiré, & à un Bill de Naturalisation. Le 2. on travailla aux affaires courantes, & on considéra l'établissement de l'Hôpital de *Greenwich*, & les moyens d'en augmenter les revenus. Le 3. & le 4. les Chambres ne furent occupées qu'à des affaires de peu de conséquence

sequence. Le 7. les Communes firent la seconde lecture du Bill de la Taxe sur les Terres : on fit ensuite le raport de la dernière résolution du Comité sur les moyens de lever le Subside, & elle fut agréée. Le 8. le 9. & le 10., nulles affaires intéressantes; & le 11. les Chambres s'ajournerent au 14. Nous avons passé légèrement sur une infinité de faits qui ne regardent que des affaires particulières, & dont le détail ne pourroit être que fatigant sur les étrangers.

II. Les Spectacles, les Bals, les mascarades & les fêtes n'ont pas discontinué pendant tout ce Carnaval, & l'arrivée du Prince de Galles dans le Royaume n'a fait qu'animer & augmenter les plaisirs; les plus distingués Seigneurs de la Cour s'étant fait un devoir d'en procurer à ce jeune Prince, & d'étaler dans les splendides festins qu'ils ont donné alternativement à S. A. R. tout le faste, le bon goût & la magnificence Angloise. Le 13. la Cour prit un deuil de six semaines pour la mort du Duc de Saxe-Eytenach, oncle de la Reine, & pour celle de la grande Princesse *Nathalie* sœur du Czar. Le départ du Roi pour ses Etats d'*Allemagne* est toujours rétolu pour le mois de Mai prochain; on compte que le Parlement aura pour lors fini ses séances, & pendant l'absence de S. M., la Reine fera sa résidence à *Richmont* avec le Prince de Galles & les trois Princesses aînées. On va travailler à l'embellissement des Jardins de *Kensington*, sur le plan approuvé par le feu Roi, & le Chevalier *Strickland*, Trésorier de la Maison de la Reine, en aura la direction. On va abattre les maisons depuis la seconde porte du Palais de *St. James* jusques aux Ecuriers, & de-là jusqu'au Parc, pour y bâtir une aile qui embellira beaucoup ce Palais: on construira aussi des Ecuriers plus loin dans le Parc, où l'on fera un Manege

& des promenades pour l'usage de la Famille Royale, & on projette d'augmenter la Maison de *Richmont*, afin que toute la Cour puisse y loger à l'avenir commodément; S. M. ayant déjà acheté pour cet effet quelques maisons & terres qui y sont contiguës. Le 12. le Roi étant en son Conseil, remit au Lord *Carteret*, Viceroi d'*Irlande*, les différens Sceaux pour ce Royaume, où ce Seigneur les a envoyés. Le 16. les deux Chambres de la Convocation du Clergé s'assemblerent à *Westmunster*, & furent encore prorogées jusqu'au 11. Avril. Le Duc de *Richmond* est revenu de ses voyages en *France*, en *Espagne*, & en *Portugal*.

III. L'Escadre que commande le Vice-Amiral *Cavendish* dans la *Mediterranée*, n'est pas rapellée, comme le bruit s'en étoit repandu, il a seulement ordre de renvoyer en *Angleterre* deux ou trois de ses Vaisseaux pour y être radoubés, & qui ont beaucoup souffert par une violente tempête. Le 18. les Seigneurs Commissaires de l'Amirauté nommerent les Vaisseaux de Guerre suivans pour la garde des Ports de *Chatham*, de *Portsmouth*, & de *Plymouth*; sçavoir, le *Cornouaille* de 80. pièces de Canons; le *Grafton* & le *Nassau*, de 70. chacun; le *Sunderland*, de 60.; & le *Guernezey* de 54., pour la garde de *Chatham*; pour celle du Port de *Portsmouth*, la *Princesse Amelie* de 80. pieces de Canon; le *Kent* & le *Monmouth*, de 70. chacun; le *Dreadnough* & le *Kingston*, de 60. chacun; & le *Flackland*, de 54.; pour la garde de *Plymouth*, l'*Yorb* de 60. Canons, l'*Assistance* & le *Winchester*, de 54. chacun; & tous ces Vaisseaux doivent avoir incessamment leurs équipages complets. On a aussi ordonné d'équiper en diligence huit autres Navires de guerre, pour être mis en Commission, sçavoir le *Blenheim* de 90. Canons; le *Devonshire*, de 80.;
le

des Princes &c. AVril 1729. 305

le *Berwick*, le *Barford*, & le *Chêne Royal*, de 70. chacun; le *Lion*, l'*Avis* & le *Portland*, de 60. chacun. La Comtesse Douairiere de *Portland* est revenue de *Hollande*, avec la Comtesse de *Bentinck* sa fille. L'Escadre Hollandoise composée de sept Vaisseaux de guerre, & commandée par le Contr'Amiral *Grave*, est arrivée à *Ste. Helene*, revenant du *Détroit* & de *Cadix*: elle y attendra, dit-on, de nouveaux ordres de L. H. P. les E. G.

IV. On parle beaucoup d'armemens en ce Pays, mais comme ce ne sont que des projets qui resteront sans exécution, en cas que la paix vienne à se conclure, nous nous dispenserons, quant à present, de les détailler. Le Contr'Amiral *Balchen* est allé à *Portsmouth* visiter les Vaisseaux de guerre qui sont dans ce Port, & le 4. Mars on mit en Commission le Vaisseau l'*Argyle* de 50. Canons, dont le Commandement fut donné au Capitaine *Redisch*. Le Chevalier *Charles Wager* commandeta, dit-on, cette année une Escadre considerable, & celle destinée pour l'*Amerique* sera aussi commandée par le Capitaine *Richard Westock*, qui montera le *Chêne Royal* de 70. Canons. Les Regimens de *Groves*, *Murray*, & *Otway*, qui sont en *Irlande*, ont ordre de se tenir prêts à être embarqués pour une expédition secreete: & le Sr. *Lilly*, Ingénieur, est allé au *Sud* de la *Caroline*, où on a dessein de bâtir un Fort près du Golfe de la *Floride*, pour tenir en bride les Espagnols de ce côté-là. Le 5. les Commissaires de la Marine fréterent pour quatre mois 12. Bâtimens de transport de 2. à 300. Tonneaux, mais on en ignore la destination. Le 9. les Pairs & Pairessees, & les Membres du Conseil Privé, furent avertis par le Grand Chambellan de la Maison du Roi, que le 12. on celebreroit l'Anniversaire de la naissance de la Reine, & la Cour quitta le deuil ce jour-là. Le
Baton

Baron de Solenthal, Envoyé du Roi de *Dannemarck*, est revenu de *Copenhague*.

V. *Hollande*. Le 17. Fevrier le Prince de Nassau-Orange, Stadhouder des Provinces de *Gueldres*, de *Frise* & de *Groningue*, arriva d'*Utrecht* à *La Haye*: le lendemain S. A. alla en personne notifier son arrivée au Président de l'Assemblée de L. H. P. les E. Gen. pour la Province de *Frise*, à celui du Conseil d'Etat, Député de la Province de *Zelande*, & au Président de la Chambre des Comptes, Député de la Province d'*Utrecht*, & ces trois Seigneurs furent d'abord nommés par leur Corps, pour aller féliciter ce Prince sur son heureuse arrivée: pendant le séjour que S. A. a fait à *La Haye*, elle y a été traitée avec tous les honneurs & la distinction dûs à son rang & à sa qualité. Le Comte de *Welderén* est revenu de *Londres*, & le Baron d'*Ysselmuyden* va, dit-on, être envoyé en quelques Cours d'*Allemagne*. Le 25. les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se separerent jusqu'au 9. Mars.

VI. L. H. P. les E. G. ont ordonné un jour d'actions de grâces, de jeûne & de prières, pour être célébré le 16. Mars dans toute l'étendue des *Provinces-Unies*: Voici l'Ordonnance publiée à ce sujet.

Comme il a plu à Dieu par sa clemence infinie, de conserver jusqu'à present l'Etat de ces Provinces-Unies, après tant de difficultés auxquelles il a été sujet depuis son établissement, de le maintenir dans des gages aussi précieux que ceux de la liberté & de la véritable Religion, & d'ajouter encore une année de Paix, nonobstant les pechés & les iniquités de ce País, qui bien loin de diminuer, augmentent de jour en jour, & qui n'ont pu être arrêtés, ni par les benedictions du Seigneur, ni par ses justes jugemens, dont on a ressenti les marques & les effets, par les grandes inondations

dations , par les maladies extraordinaires , la mortalité des hommes & des bestiaux , & par la diminution de la Navigation & du Commerce , même au milieu de la Paix.

A ces Causes , & en égard en particulier à la présente & délicate conjoncture des tems & des affaires , & à l'incertitude du succès des Negociations pour l'affermissement de la Paix & de la tranquillité generale , les Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies ont jugé à propos , de notre consentement , d'indiquer un jour solemnel d'action de graces , de jeûne & de prieres ; qui se celebrera le Mercredi 16, Mars prochain dans toutes les Provinces-Unies , Pays associés , Villes & Lieux qui en dépendent , afin qu'avec une sincere confession de ses pechés & iniquités qui accroissent de jour en jour , un aveu de nôtre indignité & de sa longue patience non meritée , & avec un veritable esprit de repentence & de conversion , nous loissions ce jour-là dans toutes les Eglises le Dieu Tout Puissant qui dirige tout par sa Providence , & le remercions du plus profond de notre cœur de sa gracieuse protection , & des grands bienfaits qu'il a accordé jusqu'à present à notre chere Patrie ; & que prosternés avec humilité devant le Seigneur , nous le prions ardemment de nous accorder le pardon de tous nos pechés & déreglemens , & de continuer à répandre ses benedictions sur notre chere Patrie & sur ses Habitans , afin qu'ils soient maintenus par sa grace dans leur liberté & Religion ; que la Paix puisse durer constamment , & que par sa Toute Puissance , les moyens qu'on employe pour cet effet puissent avoir une prompte & heureuse fin. Le tout à l'exaltation du Très Saint Nom du Seigneur , à l'avancement de la veritable Religion Chrétienne Reformée , à la conservation de notre précieuse liberté , & au salut des nos ames , &c.

Le 9. Mars les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se rassemblèrent, & disposerent le 11. de diverses Charges & Emplois qui étoient vacans. Le 14. le Prince de Nassau-Orange partit avec toute sa suite pour retourner à *Utrecht*. Mr. Charles-Loüis Baron de *Wassenaer*, Membre de la Noblesse, a été pourvû de la Charge de Conseiller des Dignes du Territoire de *Delft*, en la place de feu Mr. de *Baumont*. L'Escadre commandée par le Contr'Amiral *Grave*, n'est pas encore rentrée dans le *Texel*.

VII. *Bruxelles*. On a reçu de nouveaux ordres de la Cour de *Vienne* d'établir des Intendans & Subdelegués dans toutes les Provinces des *Pays-Bas*, & de réunir en une, les Chambres des Comptes de *Flandres* & de *Brabant*; mais les nouvelles remontrances qu'on se propose de faire à ce sujet, arrêteront, sans doute, encore l'exécution de ce projet, qui fut publié en 1725. avant l'arrivée de la Ser. Archiduchesse. La Ville d'*Anvers*, à l'exemple de celles de *Bruxelles* & de *Louvain*, a enfin donné son consentement à la levée des deniers nécessaires, pour rembourser les capitaux négociés sur les Postes. La vente des marchandises de la Compagnie d'*Ostende*, est fixée au mois de Mai prochain, & les Actions en sont montées jusqu'à 200.

VIII. Le Carnaval s'est passé en fêtes & en plaisirs; mais la Cour a défendu à toutes sortes de personnes de paroître pendant les trois derniers jours gras dans les rues de cette Capitale, en habits de masque. Les Députés de *Flandres*, de *Haynau*, de *Namur* & de *Malines*, sont venus faire des remontrances à la Cour au nom de ces Provinces, contre l'établissement des Charges de Tabellions, créées par Edit du 10. Decembre 1728.; de sorte que l'exécution en demeure suspenduë, d'autant que peu de personnes s'empresrent de faire l'acquisition de ces
nouveaux

nouveaux Emplois. On a publié une Ordonnance du Souverain Conseil de *Brabant*, qui enjoint sous des peines à tous les Avocats, de produire à l'avenir devant ce Conseil, les minutes des Requêtes, Motifs, Dédutions, & autres Ecrits qui sont passés par leurs mains, & declare qu'aucuns Avocats ne pourront consulter à l'avenir, sinon ceux qui seront reçus par ledit Conseil. La Cour a envoyé ordre à *Oudenarde* de faire quelques changemens dans la Magistrature; & le Magistrat de *Bruxelles* s'étant assemblé le 8. Mars, donna son consentement à la continuation de l'Impôt sur la Biere, & à la levée de son contingent pour l'entretien de la Cour de la Ser. Archiduchesse. Les Troupes nationales travaillent à recruter & à remonter leurs Régimens.

A R T I C L E V I I I.

Contenant les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Naissances.* La Marquise du Plessis Bellievre est accouchée à *Paris* d'un fils.

Le 6. Fevrier la Princesse Epouse du Prince Hereditaire de *Madene*, accoucha heureusement d'une Princesse à *Genes*.

La Comtesse de *Wartemberg*, née Comtesse de *Solms*, est heureusement accouchée d'un fils dans sa Résidence.

La Marquise d'*Alincourt*, bellefille du Marechal Due de *Villeroi*, est accouchée d'un fils à *Paris*.

La Marquise d'*Arpajou* est accouchée dans la même Ville d'une fille.

La Duchesse de Luxembourg est accouchée à *Paris* d'une fille.

II. *Mariages.* Le 19. Janvier la ceremonie du Mariage de Dom Ferdinand Prince des *Asturies*, fils aîné du Roi d'*Espagne* Regnant, avec Dona Marie Infante de *Portugal*, se fit sur les frontieres des deux Royaumes entre *Elvas* & *Badajox*. Voyez l'Article d'*Espagne*.

Le même jour Dom Joseph Prince de *Brezil*, fils aîné du Roi de *Portugal*, épousa avec les mêmes ceremonies, & dans le même lieu, Marie-Anne Victoire, Infante d'*Espagne*. Voyez l'Article d'*Espagne*.

Mr. Robert Bruce, fils du Lord de ce nom, a épousé à *Londres* Mademoiselle Françoisse Blakert.

Le Duc de Kent épousé à *Londres* Madame Sophie Bentinck, fille de la Comtesse doïa iriere de *Portland*.

Le Marquis de *Mirepoix* épousé à *Paris* une fille du Marquis *Nicolai*, veuve du Marquis de *Combourg*,

Le Comte François *Perlorgi Sicilien*, fils du Comte *Ignace* du même nom, Régent du Conseil d'*Italie* à *Vienne*, a épousé à *Venise* la Comtesse *Eleonore* de *Tassis*, quatrième fille du feu Comte *Ferdinand* de la *Tour*, qui a été General des Postes des *Pays-Bas*, à *Venise*.

Mr. Clops, Conseiller au Souverain Conseil de *Brabant*, a épousé à *Bruxelles* Mademoiselle *Verdusfen* de *Castergan*.

III. *Morts.* Sur la fin du mois de Janvier mourut à *Rome* le Duc *Jean Mattei* après une longue maladie.

Le Marquis *Jean Corsi* est mort d'apoplexie à *Florence*.

Le Marquis *George Marfigli* mourut au commencement de *Fevrier* à *Bologne*.

Le Marquis d'*Itre*, Brigadier & Colonel de Dragons au service du Roi d'*Espagne*, est mort à *Bruxelles*; il étoit fils du feu Marquis de ce nom, Drostart du *Brabant Wallon*. La

des Princes &c. Avril 1729. 311

La nuit du 30. au 31. Janvier le Cardinal Salerno Jesuite, mourut à *Rome*, laissant un second Chapeau vacant dans le Sacré College.

Le 15. mourut à *Paris* Messire François Sanguin, Abbé de Livry &c. laissant plusieurs riches Abbayes vacantes : il avoit été Ambassadeur du Roi T. C. aux Cours de *Portugal* & d'*Espagne*, & en dernier lieu à celle de *Pologne*.

Dom Pierre de la Cava, Conseiller du Conseil Royal de *Castille*, est mort à *Madrid*.

Dona Joseph Ponce de Leon, Doitairiere du Comte d'Alva, & sœur du Cardinal de Borgia, est morte dans la même Ville.

La Marquise de Rialp est morte à *Naples*.

Le Baron de Fourneau, Chevalier de *Malthe*, Grand Croix & Grand Prieur de *Champagne*, est mort à *Bruxelles*.

Mr. Willemidoiff, Colonel Commandant le Régiment des Gardes Dragons du Prince Guillaume de Hesse-Cassel, est mort subitement à *Maastricht*.

Dom Joseph Augustin de Los Rios, Conseiller du Conseil des *Indes*, & de celui des Finances, est mort à *Madrid*.

Le 24. le Prince Hereditaire de Saxe-Meyningen mourut de la petite verolle à *Meyningen*.

Mr. Kakinz, Grand Ecuyer du Roi de *Pologne*, est mort à *Dresde*.

Le Marquis de Thoy Gouffier, est mort à *Paris*

Le 19. Février mourut en *Lorraine* Dame Jeanne-Françoise de Rennel, Epouse du Comte Le Begue, Comte du *St. Empire*, Chevalier, Baron de Borcheviller, Seigneur de Dompseverin, Chanteregne, la Neuville, &c. Doyen des Conseillers d'Etat de S. A. R., Ministre & Garde des Sceaux, Plenipotentiaire au Congrés d'*Utrecht*. &c.

T A B L E
D E S A R T I C L E S

Du mois d'Avril 1729.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	237
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	256
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	268
ARTICLE IV. <i>France.</i>	275
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	284
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	293
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande & Pais- Bas.</i>	298
ARTICLE VIII. <i>Naissances , Mariages & Morts.</i>	309

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suxæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub poenâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 20. Martii 1727. *Infrascripti* erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORVENTHAL.

